



Conseil économique et social

Distr. générale
25 janvier 2006
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Trente-neuvième session

3-7 avril 2006

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement

Suivi de la situation mondiale en matière de population : migrations internationales et développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa décision 2004/1, la Commission de la population et du développement a réaffirmé que le thème spécial de sa trente-neuvième session serait « Migrations internationales et développement ». Le présent rapport sert de base aux travaux de la Commission.

Le rapport traite des aspects démographiques, sociaux et économiques des migrations internationales eu égard au développement. Il présente les récentes tendances en matière de migrations internationales; examine les interactions entre les migrations internationales, d'une part, et l'accroissement de la population, la fécondité, la mortalité et la santé, d'autre part; analyse les aspects économiques des migrations internationales; et donne, en conclusion, un aperçu des politiques adoptées aux niveaux national, régional et international pour y faire face.

Le rapport a été établi par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU.

* E/CN.9/2006/1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-5	3
I. Niveaux et tendances des migrations internationales	6-41	4
II. Aspects démographiques et sociaux des migrations internationales	42-61	18
III. Incidence économique des migrations internationales sur les pays d'accueil	62-70	24
IV. Incidence économique des migrations internationales sur les pays d'origine	71-82	26
V. Politiques relatives aux migrations internationales	83-121	30
VI. Initiatives bilatérales, régionales et internationales concernant les migrations internationales	122-136	41
VII. Conclusions	137-150	46
 Tableaux		
1. Nombre estimatif de migrants internationaux et répartition par grande région, et pourcentage de femmes migrantes, 1990-2005		4
2. Les 20 pays accueillant le plus grand nombre de migrants internationaux en 1990 et en 2005		6
3. Nombre estimatif annuel moyen de migrants dans certains pays développés : totaux et part des pays en développement, 1990-1994, 1995-1999 et 2000-2004		8
4. Proportion de travailleurs étrangers dans la population active des pays du Conseil de coopération du Golfe et nombre de migrants internationaux dans ces pays (1985, 1990, 1995, 2000 et 2005)		14
5. Nombre annuel moyen de migrants quittant différents pays d'Asie à la recherche d'un emploi et pourcentage de femmes parmi ces migrants (1990-1994, 1995-1999 et 2000-2003)		15
6. Nombre de travailleurs étrangers dans différents pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est (1996 à 2002)		15
7. Rôle des migrations internationales dans l'accroissement de la population, par grande région, pour les périodes 2000-2005, 2010-2015 et 2045-2050		19
8. Ratification des instruments juridiques internationaux relatifs aux migrations internationales		44
 Graphique		
Politiques gouvernementales en matière d'immigration (en 1996, 2001, 2003 et 2005)		31

Introduction

1. En 2005, le nombre de migrants internationaux dans le monde s'est élevé à 191 millions. Six migrants sur 10 vivent aujourd'hui dans les pays développés et seulement sept migrants internationaux sur 100 sont des réfugiés. Près de la moitié des migrants internationaux sont des femmes et celles-ci sont plus nombreuses que les hommes migrants dans les pays développés. Trois quarts des migrants internationaux sont concentrés dans seulement 28 pays et un migrant international sur cinq vit aux États-Unis d'Amérique.

2. De 1996 à 2005, la proportion des gouvernements soucieux de réduire les migrations internationales a baissé, passant de 40 % à 22 %. Depuis 1990, les gouvernements de nombreux pays d'accueil prennent des mesures pour faciliter l'afflux des types de migrants dont ils ont besoin, en particulier les migrants qualifiés et les travailleurs non qualifiés temporaires. En outre, les gouvernements des pays d'origine encouragent plus activement le retour de leurs ressortissants et renforcent les liens avec les communautés d'expatriés de façon à favoriser la participation des migrants au développement dans leurs pays respectifs.

3. Le nombre croissant des migrants internationaux, la diversité de leurs origines et destinations et les conséquences des migrations internationales pour le développement ont contribué à inscrire les migrations internationales au rang des questions prioritaires sur la scène internationale, comme l'a fait remarquer le Secrétaire général dans son rapport de 2002 intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387 et Corr.1).

4. Déjà en 1994, à la Conférence internationale sur la population et le développement, les États Membres avaient souligné l'importance du lien entre migrations internationales et développement en définissant, au chapitre X du Programme d'action adopté à la Conférence (Nations Unies, 1995), un certain nombre d'objectifs et toute une série de mesures pour faire face aux causes et aux conséquences des migrations internationales. Par la suite, l'Assemblée générale a examiné la question des migrations internationales et du développement huit fois. Dans sa résolution 58/208 du 23 décembre 2003, l'Assemblée a décidé qu'elle consacrerait un dialogue de haut niveau à la question en 2006 et dans sa résolution 60/227 du 23 décembre 2005, elle a décidé que le dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement se tiendrait à New York les 14 et 15 septembre 2006. En prélude au dialogue de haut niveau, la Commission de la population et du développement a décidé de consacrer sa trente-neuvième session à l'examen de la question des migrations internationales et du développement.

5. Le présent rapport, qui sert de document de base pour les travaux de la Commission, traite des aspects démographiques, sociaux et économiques des migrations internationales et du développement. Il présente les récentes tendances en matière de migrations internationales; examine les interactions entre les migrations internationales, d'une part, et l'accroissement de la population, la fécondité, la mortalité et la santé, d'autre part; analyse les aspects économiques des migrations internationales; et donne, en conclusion, un aperçu des politiques adoptées aux niveaux national, régional et international pour y faire face.

I. Niveaux et tendances des migrations internationales

6. Entre 1990 et 2005, le nombre de migrants internationaux dans le monde s'est accru de 36 millions (tableau 1), soit environ la moitié de l'augmentation estimée entre 1975 et 1990, qui était de 68 millions. Toutefois, cette comparaison est de nature à induire en erreur car sur les 68 millions de nouveaux migrants enregistrés au cours de la période 1990-2005, 27 millions sont en fait des personnes qui s'étaient déplacées à l'intérieur de l'ex-Union des républiques socialistes soviétiques avant 1990 et qui sont devenues ainsi des migrants internationaux lorsque leurs États de résidence ont accédé à l'indépendance en 1991¹. Cela étant, même en faisant fi de ces 27 millions de migrants, on enregistre une augmentation de 41 millions pendant la période 1975-1990, chiffre qui est supérieur à celui enregistré pendant la période 1990-2005. En d'autres termes, le taux d'accroissement du nombre de migrants internationaux dans le monde est en baisse.

7. Ce ralentissement s'expliquait essentiellement par la forte baisse du taux d'accroissement du nombre de migrants internationaux dans les pays en développement qui, lorsqu'on exclut les États successeurs de l'ex-Union soviétique, est tombé de 2,5 % par an pendant la période 1975-1990 à 0,6 % pendant la période 1990-2005. En revanche, le taux d'accroissement du nombre de migrants dans les pays développés (Union soviétique non comprise) est resté stable, atteignant une moyenne annuelle de 2,9 % aussi bien pendant la période 1975-1990 que pendant la période 1990-2005. Conséquence : en 1990, les pays développés comptaient plus de migrants que les pays en développement et les pays développés absorbaient la quasi-totalité de l'augmentation du nombre de migrants internationaux enregistrée entre 1990 et 2005 (33 millions sur 36 millions).

8. En raison de cette évolution, les migrants internationaux sont de plus en plus concentrés dans les pays développés. Ainsi, la proportion de migrants dans les pays développés est passée de 53 % en 1990 à 61 % en 2005. La part de l'Europe et de l'Amérique du Nord a augmenté. Aujourd'hui, un migrant sur trois vit en Europe et environ un sur quatre vit en Amérique du Nord. L'Asie continue de fournir une proportion substantielle des migrants internationaux (28 %) mais sa part, comme celle de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Océanie, est en baisse.

Tableau 1

Nombre estimatif de migrants internationaux et répartition par grande région, et pourcentage de femmes migrantes, 1990-2005

<i>Grande région</i>	<i>Nombre de migrants internationaux (millions)</i>		<i>Augmentation (millions)</i>	<i>Répartition des migrants internationaux (pourcentage)</i>		<i>Pourcentage de femmes</i>	
	1990	2005	1990-2005	1990	2005	1990	2005
Ensemble du monde	154,8	190,6	35,8	100,0	100,0	49,0	49,6
Régions développées	82,4	115,4	33,0	53,2	60,5	52,0	52,2
Régions peu développées	72,5	75,2	2,8	46,8	39,5	45,7	45,5
Pays les moins avancés	11,0	10,5	(0,5)	7,1	5,5	46,2	46,5

<i>Grande région</i>	<i>Nombre de migrants internationaux (millions)</i>		<i>Augmentation (millions)</i>	<i>Répartition des migrants internationaux (pourcentage)</i>		<i>Pourcentage de femmes</i>	
	<i>1990</i>	<i>2005</i>	<i>1990-2005</i>	<i>1990</i>	<i>2005</i>	<i>1990</i>	<i>2005</i>
Afrique	16,4	17,1	0,7	10,6	9,0	45,9	47,4
Asie	49,8	53,3	3,5	32,2	28,0	45,1	44,7
Amérique latine et Caraïbes	7,0	6,6	(0,3)	4,5	3,5	49,7	50,3
Amérique du Nord	27,6	44,5	16,9	17,8	23,3	51,0	50,4
Europe	49,4	64,1	14,7	31,9	33,6	52,8	53,4
Océanie	4,8	5,0	0,3	3,1	2,6	49,1	51,3

Source : Division de la population du Secrétariat de l'ONU, *Trends in Total Migrant Stock: The 2005 Revision* (POP/DB/MIG/Rev.2005), base de données numérique 2006.

9. Le nombre de migrants internationaux dans les régions en développement n'a augmenté que légèrement. Toutefois, la part de l'Amérique latine et des Caraïbes et celle des pays les moins avancés n'ont cessé de baisser entre 1990 et 2005, essentiellement en raison de la baisse du nombre de réfugiés. En 1990, l'Amérique centrale comptait 1,2 million de réfugiés mais le succès du processus de paix dans la région a conduit au rapatriement de tous sur une période de 10 ans. De même, un grand nombre de réfugiés qu'accueillaient les pays les moins avancés ont pu retourner chez eux comme suite au règlement de conflits de longue date, en particulier en Afrique. À l'échelle mondiale, cette évolution a entraîné une forte réduction du nombre de réfugiés relevant du mandat du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui est passé de 15,9 millions en 1990 à 9,2 millions en 2005. Si l'on y ajoute les 4,3 millions de réfugiés relevant du mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le nombre total de réfugiés en 2005 était d'environ 13,5 millions.

10. Un nombre relativement réduit de pays accueillent la plupart des migrants internationaux dans le monde. En 1990, les 30 pays qui comptaient la plus forte population de migrants accueillaient 75 % du nombre total alors qu'en 2005 seulement 28 pays représentaient cette proportion. En tête de liste se trouvent les États-Unis, qui en ont accueilli 15 % en 1990 et 20 % en 2005 (tableau 2). Entre 1990 et 2005, 17 pays ont absorbé 75 % de l'augmentation du nombre total de migrants. Les États-Unis ont accueilli 15 millions de migrants de plus, suivis de l'Allemagne et de l'Espagne, avec 4 millions chacune. En revanche, le nombre de migrants internationaux a baissé dans 70 pays. Les réductions les plus fortes sont intervenues en République islamique d'Iran et au Pakistan comme suite au rapatriement des réfugiés afghans.

Tableau 2
**Les 20 pays accueillant le plus grand nombre de migrants internationaux
en 1990 et en 2005**

Rang	Pays ou région	1990		Pays ou région	2005	
		Nombre de migrants (millions)	Pourcentage du nombre total		Nombre de migrants (millions)	Pourcentage du nombre total
1	États-Unis d'Amérique	23,3	15,0	États-Unis d'Amérique	38,4	20,2
2	Fédération de Russie	11,5	7,4	Fédération de Russie	12,1	6,4
3	Inde	7,4	4,8	Allemagne	10,1	5,3
4	Ukraine	7,1	4,6	Ukraine	6,8	3,6
5	Pakistan	6,6	4,2	France	6,5	3,4
6	Allemagne	5,9	3,8	Arabie saoudite	6,4	3,3
7	France	5,9	3,8	Canada	6,1	3,2
8	Arabie saoudite	4,7	3,1	Inde	5,7	3,0
9	Canada	4,3	2,8	Royaume-Uni	5,4	2,8
10	Australie	4,0	2,6	Espagne	4,8	2,5
11	Iran (République islamique d')	3,8	2,5	Australie	4,1	2,2
12	Royaume-Uni	3,8	2,4	Pakistan	3,3	1,7
13	Kazakhstan	3,6	2,3	Émirats arabes unis	3,2	1,7
14	Hong Kong (Chine) ^a	2,2	1,4	Hong Kong (Chine) ^a	3,0	1,6
15	Côte d'Ivoire	2,0	1,3	Israël	2,7	1,4
16	Ouzbékistan	1,7	1,1	Italie	2,5	1,3
17	Argentine	1,6	1,1	Kazakhstan	2,5	1,3
18	Israël	1,6	1,1	Côte d'Ivoire	2,4	1,2
19	Koweït	1,6	1,1	Jordanie	2,2	1,2
20	Suisse	1,4	0,9	Japon	2,0	1,1

Source : Division de la population du Secrétariat de l'ONU, *Trends in Total Migrant Stock : The 2005 Revision* (POP/DB/MIG/Rev.2005), base de données numérique 2006.

^a Région administrative spéciale de Chine.

11. Dans deux tiers des pays, les migrants internationaux représentent moins de 10 % de la population. Seulement 35 des 79 pays où la proportion de migrants est plus élevée comptent une population de moins d'un million d'habitants. Parmi les pays ayant au moins 20 millions d'habitants où les migrants internationaux représentent une proportion plus élevée de la population, on peut citer l'Australie (20 %), le Canada (19 %), la France (11 %), l'Allemagne (12 %), l'Arabie saoudite (26 %), l'Espagne (11 %) et les États-Unis (13 %).

12. Au niveau mondial, la proportion de femmes et de filles parmi les migrants internationaux est passée de 49 % en 1990 à près de 50 % en 2005 (tableau 1). Dans les pays développés, les femmes ont représenté environ 50 % des migrants internationaux pendant cette période alors que dans les pays en développement leur part est beaucoup plus faible, se situant à 46 %. Dans les pays développés, le pourcentage de femmes migrantes a légèrement augmenté entre 1990 et 2005.

En 2005, celles-ci étaient plus nombreuses que les hommes en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Amérique du Nord, en Europe et en Océanie mais toujours sous-représentées dans la population de migrants en Afrique et en Asie. En Europe, les femmes représentaient plus de 53 % du nombre total de migrants en 2005. La forte proportion de migrantes dans les pays développés tient à l'importance que revêt le regroupement familial comme l'un des critères fondamentaux de l'admission des migrants internationaux.

A. Migrations internationales dans les pays développés

13. Le niveau des flux migratoires vers les pays développés est demeuré élevé pendant la période 1990-2005. Le nombre estimatif de migrants en Europe a augmenté d'environ 15 millions, se situant à 64 millions en 2005. L'augmentation était plus forte en Amérique du Nord (17 millions) où, selon les estimations, 44,5 millions de migrants vivaient en 2005. En Australie et en Nouvelle-Zélande, pris collectivement, le nombre de migrants a augmenté de 200,000, passant à 4,7 millions en 2005 et au Japon, où le nombre de migrants a atteint 2 millions en 2005, l'augmentation était de 1,2 million de personnes.

14. Les données dont on dispose sur les flux migratoires confirment qu'entre 1990 et 2005, les pays développés ont généralement enregistré des gains migratoires au cours de chaque période de cinq ans et que le nombre de migrants provenant des pays en développement, exprimé en proportion des flux migratoires récents, a généralement augmenté. Au Canada et aux États-Unis, plus de 80 % des immigrants récents proviennent des pays en développement. En Australie, les données sur les migrations montrent que la quasi-totalité de l'augmentation des migrations permanentes est le fait de ressortissants des pays en développement; en Nouvelle-Zélande, les gains de migrants provenant de pays en développement ont plus que contrebalancé les déficits de migrants provenant des pays développés du fait de la forte émigration des citoyens néo-zélandais.

15. Il convient de relever tout particulièrement la forte proportion de migrants provenant des pays en développement dans les gains migratoires nets enregistrés par les pays européens (tableau 3). En Norvège, en Suède et au Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, les gains nets de migrants provenant des pays en développement sont restés élevés et ont été contrebalancés à certaines périodes par les déficits de migrants provenant des pays développés. Au Danemark, aux Pays-Bas et en Italie, la part des pays en développement dans les migrations nettes a été particulièrement élevée, dépassant souvent 70 %. Des parts relativement plus faibles ont été enregistrées en Belgique et en Finlande. En Allemagne, la part des pays en développement dans les migrations nettes a considérablement augmenté après 1995, en partie du fait de la baisse des taux d'immigration d'Allemands de souche provenant de pays d'Europe de l'Est. En France et en Espagne, où l'on ne dispose pas de données sur les migrations, la contribution des pays en développement aux flux migratoires n'a cessé d'augmenter, de sorte qu'entre 2000 et 2004, les migrants provenant des pays en développement y représentaient près des deux tiers de l'ensemble des migrants.

Tableau 3
**Nombre estimatif annuel moyen de migrants dans certains pays développés :
 totaux et part des pays en développement, 1990-1994, 1995-1999 et 2000-2004**

Pays d'accueil	Nombre moyen de migrants par an (en milliers)			Nombre moyen provenant des pays en développement (en milliers)			Pourcentage provenant des pays en développement		
	1990-1994	1995-1999	2000-2004	1990-1994	1995-1999	2000-2004	1990-1994	1995-1999	2000-2004
Immigrants									
Canada	237	204	233	186	160	194	78	79	83
États-Unis ^a	330	743	926	182	615	761	55	83	82
États-Unis ^b	770	746	926	615	617	761	80	83	82
Migrations nettes									
Australie ^c	64	54	49	52	43	49	81	80	99
Nouvelle-Zélande	7	13	15	10	21	26	>100	>100	>100
Flux migratoires									
France	120	128	191	54	66	122	45	51	64
Espagne	33	66	483	15	33	314	45	50	65
Migrations nettes									
Belgique ^c	27	24	35	13	12	21	48	49	60
Danemark ^d	10	15	10	7	8	9	74	53	88
Finlande	8	3	5	3	2	3	32	57	52
Italie	60	115	..	53	71	..	88	61	..
Pays-Bas	54	49	48	38	42	45	70	86	92
Norvège ^c	8	11	12	5	6	12	59	51	>100
Suède	32	10	28	18	12	19	57	>100	68
Royaume-Uni ^c	22	82	101	28	56	121	>100	68	>100
Migrations nettes par nationalité									
Allemagne	646	201	177	175	142	119	27	71	67
Étrangers	364	84	117	112	73	83	31	87	71
Citoyens	282	117	60	63	69	36	22	59	60

Source : Établis à partir de *International Migration Flows to and from Selected Countries: 2005 Revision*, Division de la population du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (POP/DB/MIG/FL/Rev.2005), base de données numérique.

Note : La mention « .. » indique qu'aucune donnée n'est disponible.

^a Non compris les migrants légalisés au titre de la loi sur la réforme et le contrôle de l'immigration de 1986 (IRCA).

^b Y compris les migrants légalisés au titre de la loi sur la réforme et le contrôle de l'immigration de 1986 (IRCA).

^c Les données les plus récentes renvoient à la période 2000-2003.

^d Les données les plus récentes renvoient à la période 2000-2002.

1. Migrations vers les pays développés aux fins du regroupement familial

16. Le regroupement familial continue d'être la pierre angulaire de l'admission de migrants dans de nombreux pays développés, bien que cette pratique soit en perte de vitesse dans certains pays clefs. Entre 1990 et 2002, 65 % des immigrants permanents aux États-Unis ont été admis au titre de la préférence familiale. En Australie et au Canada, les deux autres grands pays d'immigration, les proportions correspondantes étaient respectivement de 37 % et de 34 %, et il apparaît clairement que dans ces deux pays la proportion des immigrants admis au titre du regroupement familial est en baisse (SOPEMI, 2001 et 2005). En Europe, les migrations aux fins du regroupement familial ont représenté plus de 70 % des flux migratoires en France entre 1999 et 2002, environ 50 % au Danemark, en Norvège et en Suède, environ 45 % en Suisse et 40 % en Autriche et au Portugal. La part des migrations aux fins du regroupement familial était plus faible et en baisse en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni, où elle a représenté respectivement environ 25 % et 34 % des flux migratoires entre 1999 et 2002 (SOPEMI, 2003, 2004 et 2005).

2. Migrations des compétences spécialisées dans les pays développés

17. Dans les pays d'immigration, la proportion d'immigrants admis au titre des compétences spécialisées a augmenté alors que celle des immigrants admis au titre du regroupement familial allait décroissant (SOPEMI, 2001 et 2005). Ainsi, de 1990 à 2002, 37 % des immigrants admis en Australie étaient des travailleurs qualifiés, 40 % de ceux admis au Canada étaient des travailleurs qualifiés ou des hommes d'affaires et 13 % de ceux admis aux États-Unis l'ont été au titre de la préférence professionnelle. Dans tous les cas, la proportion d'immigrants des différentes catégories professionnelles était plus élevée entre 2000 et 2002 qu'entre 1990 et 2002, ce qui traduit une tendance croissante. Si les données dont il a fait état concernent à la fois les immigrants principaux admis au titre des catégories professionnelles que les personnes à leur charge, elles confirment néanmoins que les pays d'immigration recourent de plus en plus à des programmes d'immigration permanente pour attirer les migrants qualifiés.

18. Il ressort des données concernant les migrants internationaux obtenues grâce à des recensements ou à des systèmes d'enregistrement et classées selon le niveau d'instruction que, dans les pays d'immigration, le nombre d'étrangers âgés de 25 ans ou plus qui ont fait des études supérieures est passé de 9,4 millions vers 1990 à 14,7 millions vers 2000 et que ceux-ci représentaient en 1990 et en 2000 respectivement 41 % et 44 % de l'ensemble des migrants âgés de 25 ans ou plus. En Europe, le nombre et la proportion de migrants ayant fait de hautes études étaient plus faibles; ils étaient 2,5 millions en 1990 et 4,9 millions en 2000, et représentaient en 1990 et en 2000 respectivement 15 % et 21 % du nombre total de migrants âgés de 25 ans ou plus dans les 15 États membres de l'Union européenne ainsi qu'en République tchèque, en Hongrie, en Islande, en Norvège, en Pologne, en Slovaquie et en Suisse. Au Japon, le nombre de migrants ayant fait de hautes études s'est établi à environ 330 000 au cours de la décennie et représentait environ un tiers de tous les migrants âgés de plus de 24 ans (Docquier et Marfouk, 2006).

19. Environ 85 % des migrants ayant fait de hautes études qui sont établis dans les États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) vivent dans six pays : États-Unis, Canada, Australie, Royaume-Uni, Allemagne et France, par ordre d'importance. Un grand nombre de migrants ayant

fait de hautes études provient des pays développés, en particulier du Danemark, d'Italie et du Royaume-Uni (Docquier et Marfouk, 2006). En ce qui concerne les pays en développement, les plus gros contingents de migrants ayant fait de hautes études qui sont établis dans les pays de l'OCDE proviennent notamment de la Chine, de l'Inde, des Philippines et de la République de Corée. Toutefois, les données disponibles ne permettent pas de faire une distinction entre les migrants qui ont fait leurs études dans leur pays d'origine et ceux qui ont fait leurs études dans leur pays d'accueil.

3. Migrations de la main-d'œuvre

20. Les pays développés permettent de plus en plus l'admission de travailleurs dont ils ont besoin, dans le cadre de programmes d'emploi temporaire, notamment à l'intention de travailleurs hautement qualifiés, de chercheurs, de participants à des programmes d'échange entre sociétés, de stagiaires, de travailleurs saisonniers, etc. La souplesse qu'offrent ces programmes permet aux pays d'accueil de satisfaire leurs besoins de main-d'œuvre hautement qualifiée ou non qualifiée en fonction de l'évolution du marché du travail. L'Australie, le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Suède, la Suisse, le Royaume-Uni et les États-Unis figurent parmi les pays qui disposent de tels programmes, bien que la Suisse ait mis fin à son programme relatif aux travailleurs saisonniers en 2000. Depuis 1990, le nombre d'admissions au titre de ces programmes a considérablement augmenté (SOPEMI, 2005). En Australie, il a triplé entre 1992 et 2000; au Royaume-Uni, il a doublé tandis qu'aux États-Unis il a quadruplé. Entre 2000 et 2003, l'Allemagne a accueilli 332 000 travailleurs temporaires par an, dont 276 000 travailleurs saisonniers; les États-Unis en ont admis 233 000, dont 31 000 travailleurs saisonniers; l'Australie en a admis 124 000, le Canada 90 000 et la Nouvelle-Zélande 58 000. Entre 2000 et 2002, le nombre d'admissions annuelles de travailleurs temporaires s'est élevé en moyenne à 198 000 au Japon et à 133 000 au Royaume-Uni.

21. Les pays qui disposent de programmes d'emploi temporaire visant des travailleurs hautement qualifiés sont notamment l'Australie, les États-Unis, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Les États-Unis ont trois programmes à l'intention de « spécialistes » et un autre à l'intention des travailleurs hautement qualifiés. La plupart des admissions, dont le nombre s'élevait à 132 000 par an entre 2000 et 2003, interviennent au titre du programme H-1B. Tous programmes confondus, en moyenne 201 000 personnes étaient admises par an, soit 86 % du nombre total de travailleurs temporaires admis pendant cette période. Le Japon a aussi admis un grand nombre de migrants qualifiés pendant cette période, avec une moyenne de 139 000 migrants par an, soit 75 % du nombre total de migrants temporaires. Pour leur part, l'Australie a admis en moyenne 44 000 migrants temporaires qualifiés au cours de la période 2000-2003 et la Nouvelle-Zélande 8 000, soit respectivement 35 % et 14 % de l'ensemble des travailleurs migrants temporaires accueillis par chaque pays.

22. Depuis la fin des années 80, les principaux pôles d'attraction de travailleurs migrants en Europe ont subi une transformation notable. Les pays qui au début des années 60 étaient les principales sources de travailleurs migrants à destination des pays importateurs de main-d'œuvre sont devenus eux-mêmes des destinations attrayantes du fait de leur prospérité économique. Ainsi, depuis 1990, les flux migratoires vers la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Portugal et l'Espagne ont

considérablement augmenté. Entre 1990 et 2005, le nombre de migrants internationaux dans ces cinq pays a, selon les estimations, augmenté de 6,4 millions, se situant à 9,6 millions. Il convient de noter tout particulièrement la forte augmentation de l'immigration en Espagne depuis 2000 (tableau 3). On estime qu'entre 1990 et 2005, le nombre de migrants internationaux dans ce pays est passé de 800 000 à 4,8 millions, 3,2 millions de migrants supplémentaires s'y étant ajoutés depuis 2000.

23. Le besoin de main-d'œuvre – hautement qualifiée ou peu qualifiée – constitue l'un des moteurs de l'augmentation de l'immigration vers les pays développés. Cette immigration intervient pour l'essentiel dans le cadre de programmes spéciaux d'admission de travailleurs temporaires. Toutefois, dans plusieurs pays, les travailleurs migrants temporaires ont la possibilité de changer de statut pour devenir des résidents à long terme, de sorte que les programmes d'emploi temporaire servent en fait de mécanismes de sélection pour les immigrants à long terme.

4. Migrations à destination et en provenance des pays de l'Europe de l'Est

24. La chute du mur de Berlin et l'effondrement de l'Union soviétique au début des années 90 ont ouvert la voie à une ère de migrations accrues au sein des anciens pays communistes d'Europe de l'Est et favoriser une augmentation des flux migratoires vers les pays industrialisés de l'Ouest. Parmi les flux les plus importants qui ont lieu de l'Est vers l'Ouest, on peut citer ceux des Allemands de souche, des Juifs et des Grecs pontiens résidant dans les pays membres de la Communauté d'États indépendants (CEI) et les pays d'Europe de l'Est vers l'Allemagne, Israël et la Grèce, respectivement. De 1990 à 2002, l'Allemagne a accueilli plus de 4 millions d'Allemands de souche provenant de ces pays. De même, près de 600 000 Juifs ont émigré des pays membres de la CEI en Israël entre 1992 et 2002 (Nations Unies, 2004).

25. Depuis 1991, la Fédération de Russie est devenue le centre de divers flux migratoires. L'immigration de groupes ethniques ayant des patries à l'étranger a été plus que compensée par l'immigration de 3,7 millions de personnes provenant des autres pays membres de la CEI et des pays baltes qui se sont installés dans la Fédération de Russie entre 1992 et 1998. Plus récemment, la Fédération de Russie est devenue la destination d'un nombre croissant de travailleurs migrants temporaires. Entre 2000 et 2004, le nombre de permis de travail délivrés par la Fédération de Russie a doublé, atteignant presque 400 000. En 2004, cinq des huit principaux pays d'origine des migrants temporaires dans la Fédération de Russie étaient membres de la CEI et représentaient près de la moitié des permis de travail délivrés. Parmi les autres sources importantes de travailleurs temporaires pour la Fédération de Russie, on peut citer la Chine, la Turquie et le Viet Nam.

26. Les flux de travailleurs temporaires d'Europe de l'Est vers d'autres pays d'Europe ne cessent également d'augmenter. En 2002 par exemple, plus de 90 % des travailleurs qui ont émigré en Allemagne provenaient de l'Europe de l'Est, en particulier de Pologne. On trouve de plus en plus de travailleurs bulgares et ukrainiens au Portugal et en Espagne, par exemple, et de travailleurs polonais au Royaume-Uni, pays qui, avec l'Irlande et la Suède, ont été les seuls États membres de l'Union européenne à donner libre accès à leur marché du travail aux ressortissants des 10 États membres qui ont adhéré à l'Union en mai 2004.

27. En résumé, les flux migratoires au sein de l'Europe de l'Est et de la CEI et entre les pays de cette région et le reste du monde développé sont devenus plus dynamiques et plus complexes depuis 1991. Le récent élargissement de l'Union européenne et la décision prise par certains pays européens de favoriser l'immigration de travailleurs de certains pays d'Europe de l'Est ouvrent la voie à une augmentation continue des migrations de l'Est vers l'Ouest. Toutefois, étant donné le faible taux d'accroissement de la population et le vieillissement rapide de la population dans les pays d'Europe de l'Est, les flux migratoires pourraient s'estomper plus tôt que prévu.

5. Réfugiés et demandeurs d'asile dans les pays développés

28. Les pays développés ont été une importante destination pour les demandeurs d'asile fuyant les persécutions. De manière générale, les pays d'immigration autorisent l'admission de réfugiés aux fins de réinstallation et de personnes nécessitant une aide humanitaire au titre de leurs programmes d'immigration. De 1990 à 2002, les admissions de réfugiés et les cas humanitaires ont représenté 11 % du nombre total d'immigrants en Australie et aux États-Unis et 13 % au Canada. La réinstallation de réfugiés a également été possible dans d'autres pays développés. En outre, depuis les années 80, les pays occidentaux industrialisés reçoivent directement des demandes d'asile émanant d'un grand nombre de personnes fuyant des persécutions. Celles à qui le statut de réfugié est accordé sont autorisées à rester dans le pays d'accueil pour un long séjour. À la fin de 2004, on estimait à 3 millions le nombre de réfugiés qu'accueillaient les pays développés (Haut Commissariat aux réfugiés, 2005).

29. Le nombre de demandes d'asile introduites dans les pays développés a considérablement augmenté dans les années 90. De 1994 à 2004, 5,7 millions de demandes d'asile ont été reçues (Nations Unies, 2004 et Haut Commissariat aux réfugiés, 2005). Les pays d'Europe ont reçu 73 % de ces demandes tandis que le Canada et les États-Unis en ont reçu conjointement 25 %. Le reste a été introduit en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Japon. Le record a été battu en 2001, lorsque le nombre de demandes d'asile s'est élevé à 619 000, lequel est tombé à 377 000 en 2004. Au cours de la décennie, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis étaient les principaux pays à recevoir des demandes d'asile. Quatre demandeurs d'asile sur 10 dans les pays développés provenaient d'Asie, essentiellement d'Afghanistan, d'Iraq et de Turquie. Un quart provenait d'Europe de l'Est, en particulier des États successeurs de l'ex-Yougoslavie, et près d'un cinquième provenait d'Afrique. Le reste provenait d'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier des pays d'Amérique centrale touchés par des conflits dans les années 80.

30. La proportion des demandeurs d'asile auxquels l'asile a été accordé varie considérablement d'un pays d'accueil à l'autre mais les taux de reconnaissance du statut demeurent faibles. Selon une estimation, dans les 15 États membres de l'Union européenne, seulement environ un quart des demandeurs d'asile se sont vu octroyer le statut de réfugié entre 1982 et 2001. Toutefois, les déboutés du droit d'asile ne sont pas nécessairement expulsés, certains ayant été autorisés à rester dans le pays au titre d'une protection temporaire. La réduction récente du nombre de demandes d'asile introduites dans les pays développés s'explique en grande partie par le fait que des conflits de longue date ont été réglés et que des mesures restrictives ont été adoptées pour empêcher l'entrée sur le territoire de demandeurs

d'asile potentiels. Parmi ces mesures, on peut citer les exigences rigoureuses relatives au visa imposées aux ressortissants de pays dont proviennent un grand nombre de demandeurs d'asile, le refus de prestations sociales aux demandeurs d'asile qui n'introduisent pas leur demande immédiatement après l'arrivée sur le territoire et l'expulsion des demandeurs d'asile déboutés (SOPEMI, 2005). Étant donné que l'Union européenne vient d'achever la première phase d'harmonisation des politiques et procédures d'asile entre ses États membres, le nombre de demandes d'asile en Europe devrait augmenter de nouveau pour atteindre les niveaux enregistrés vers 2000.

B. Migrations internationales dans les pays en développement

31. En 2005, le nombre de migrants internationaux dans les pays en développement a atteint 75 millions, ce qui représente seulement 1,4 % de la population totale de ces pays. L'Asie (Japon non compris) comptait 51 millions de migrants, l'Afrique en comptait 17 millions et l'Amérique latine et les Caraïbes en comptaient 7 millions. Entre 1990 et 2005, le nombre de migrants internationaux en Asie (Japon non compris) a augmenté de 2,3 millions, l'Afrique ayant pour sa part enregistré une hausse de 700 000. En revanche, l'Amérique latine et les Caraïbes ont enregistré un déficit de 300 000. Étant donné que ces estimations ne prennent en compte que les migrants internationaux qui se trouvaient hors de leur pays d'origine au moment du recensement, la faible progression du nombre de migrants internationaux résidant dans les pays en développement ne dénote pas nécessairement une réduction ou un ralentissement des flux migratoires entre les pays en développement, car les flux de migrants qui reviennent chez eux peuvent être importants, compensant d'autres flux sortants. En Afrique, par exemple, le nombre de migrants internationaux a progressé lentement en raison de la forte diminution du nombre de réfugiés (5,4 millions en 1990 contre 3 millions en 2005), qui résulte elle-même du grand nombre de rapatriements effectués avec succès dans les années 90. De même, en Amérique latine et dans les Caraïbes, 1,2 million de réfugiés d'Amérique centrale présents en 1990 ont été rapatriés vers leurs pays d'origine, ce qui a plus que compensé l'augmentation des flux migratoires entre d'autres pays de la région après cette date. Le nombre de réfugiés présents en Asie a également diminué dans des proportions importantes, passant de 9,8 millions en 1990 à 7,4 millions en 2005. Toutefois, cette baisse a été plus que compensée par la hausse des migrations vers les anciens et les nouveaux pôles d'attraction du continent.

32. Depuis les années 70, les États membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG) figurent parmi les principales destinations des travailleurs migrants. Entre 1990 et 2005, le nombre de migrants internationaux dans ces six pays est passé, selon les estimations, de 8,6 millions à 12,8 millions (tableau 4). Néanmoins, la guerre du Golfe (1990-1991) a conduit nombre de Koweïtiens et de Saoudiens à quitter leur pays, c'est pourquoi le nombre de migrants internationaux dans les pays du Conseil était en 1995 légèrement inférieur au chiffre de 1990 (8,5 millions contre 8,6 millions). L'afflux de migrants vers ces pays croît rapidement depuis 1995.

Tableau 4
Proportion de travailleurs étrangers dans la population active des pays du Conseil de coopération du Golfe et nombre de migrants internationaux dans ces pays (1985, 1990, 1995, 2000 et 2005)

Pays	Travailleurs étrangers au sein de la population active (pourcentage)			Nombre de migrants (milliers)			
	1985	1995	2000	1985	1990	1995	2005
Arabie saoudite	63	64	56	3 401	4 743	4 611	6 361
Bahreïn	58	60	59	137	173	219	295
Émirats arabes unis	91	90	90	1 008	1 330	1 716	3 212
Koweït	86	83	82	1 222	1 551	996	1 669
Oman	52	64	64	327	452	573	628
Qatar	77	82	86	282	370	406	637
Total	6 377	8 620	8 521	12 801

Sources : Girgis (2002); Conseil de coopération du Golfe; Division de la population du Secrétariat de l'ONU, *Trends in Total Migrant Stock: The 2005 Revision* (POP/DB/MIG/Rev.2005), base de données numérique.

Remarque : La mention « .. » indique qu'aucune donnée n'est disponible.

33. Les migrations vers les pays du Conseil de coopération du Golfe sont en majorité le fait de travailleurs admis à titre temporaire. Les économies de ces pays sont très dépendantes de la main-d'œuvre étrangère, les migrants étant très fortement représentés dans la population active (de 56 % en Arabie saoudite à 90 % aux Émirats arabes unis en 2000). S'ils affichent l'objectif de remplacer les travailleurs étrangers par des citoyens du pays, les gouvernements des pays du Conseil n'ont cependant pas pu réduire de façon sensible la proportion de travailleurs étrangers que comptent leurs populations actives. Par ailleurs, les hommes sont toujours majoritaires dans les flux migratoires à destination des pays du Conseil. Ainsi, en 2005, seuls 29 % des migrants étaient de sexe féminin, alors qu'un nombre considérable de femmes migrent vers les pays du Conseil depuis la fin des années 70 pour occuper des emplois leur étant plus particulièrement destinés, comme ceux d'infirmière, d'enseignante ou d'aide-ménagère.

34. À partir de la fin des années 70, les flux migratoires à destination des pays du Conseil de coopération du Golfe ont de plus en plus émané de pays d'Asie du Sud et du Sud-Est, notamment du Bangladesh, de l'Inde, de l'Indonésie, du Pakistan, des Philippines et de Sri Lanka. D'après les données disponibles, le nombre moyen de travailleurs qui émigrent de ces pays chaque année a généralement augmenté entre les périodes 1990-1994 et 2000-2003 (tableau 5). Ces dernières années, ce sont les Philippines qui ont fourni le plus de travailleurs migrants, devançant respectivement l'Indonésie, l'Inde, Sri Lanka et la Thaïlande. Les travailleurs migrants sri-lankais et indonésiens sont en majorité des femmes. Au début des années 80, la plupart des migrants originaires des pays susmentionnés s'étaient rendus dans les États du Conseil, mais l'apparition de nouveaux pôles d'attraction économique en Asie de l'Est et du Sud-Est, théâtre d'une industrialisation rapide, a entraîné la diversification des destinations. Dès le début des années 90, on a relevé

d'importantes concentrations de travailleurs migrants, dont la plupart étaient asiatiques, au Brunéi Darussalam, à Hong Kong (région administrative spéciale de Chine), au Japon, en Malaisie et à Singapour. À ces pays se sont ensuite ajoutées la République de Corée et la Thaïlande, et plus récemment la Chine. En 1996, 1,7 million de migrants travaillaient dans six pays d'une même zone de la région (tableau 6); ils étaient près de 2 millions en 2001. Si l'on tient compte des travailleurs migrants résidant à Singapour et en Thaïlande, le chiffre le plus récent atteint 3,2 millions. À l'évidence, le nombre de travailleurs migrants en Asie de l'Est et du Sud-Est reste important, malgré la diminution du nombre de travailleurs étrangers provoquée par la crise financière de 1997.

Tableau 5
Nombre annuel moyen de migrants quittant différents pays d'Asie à la recherche d'un emploi et pourcentage de femmes parmi ces migrants (1990-1994, 1995-1999 et 2000-2003)

Pays	Nombre de travailleurs migrants quittant leur pays (milliers)			Pourcentage de femmes	
	1990-1994	1995-1999	2000-2003	1995-1999	2000-2003
Bangladesh	174	263
Inde	377	360	297
Indonésie	118	328	387	69,0	79,2
Pakistan	145	118	130
Philippines	489	746	867
Sri Lanka	52	165	195	70,4	66,1
Thaïlande	87	193	165	12,2	16,8
Viet Nam	..	13	47
Total	1 442	2 186	2 087		

Sources : Organisation internationale du Travail, Base de données sur les migrations internationales de main-d'œuvre, consultée le 10 janvier 2006; *World Population Monitoring 1997* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.98.XIII.4), tableau 25.

Remarque : La mention « .. » indique qu'aucune donnée n'est disponible.

Tableau 6
Nombre de travailleurs étrangers dans différents pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est (1996 à 2002)

(En milliers)

Pays/région	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Chine	80	82	83	85	..	60	..
Hong Kong (région administrative spéciale de Chine)	164	171	181	194	213	235	..
Indonésie	49	35	33	21	15	20	..
Japon	610	630	660	670	710	740	..
Malaisie	745	1 472	1 128	819	800	806	..

<i>Pays/région</i>	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Philippines	4	6	5	6	6	6	..
République de Corée	81	105	75	92	123	129	137
Singapour	530	612	590	590
Thaïlande	..	357	160	174	176	623	487
Total	1 733	1 386	1 197	2 591	2 655	3 209	..

Sources : Iguchi (2004); rapports de pays présentés lors de l'Atelier sur les migrations internationales et le marché du travail en Asie, organisé par l'Institut japonais de la politique du travail et de la formation, Tokyo, 5 et 6 février 2004.

Remarques : Les données concernant le Japon prennent en compte les étrangers prolongeant leur séjour au-delà de la limite de validité de leur visa, les stagiaires et les migrants hautement qualifiés. La mention « .. » indique qu'aucune donnée n'est disponible.

35. En Afrique, le nombre de réfugiés a chuté de 5,4 millions en 1990 à 3 millions en 2005, ce qui explique que le nombre de migrants, réfugiés non compris, soit passé dans l'intervalle de 11 millions à 14 millions. Dix pays ont enregistré une augmentation de 100 000 migrants minimum, due au rapatriement de populations de réfugiés dans le cas du Mozambique, de la Somalie et du Soudan. En revanche, les augmentations sensibles des populations de migrants enregistrées au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Gabon, en Gambie, au Ghana, en Jamahiriya arabe libyenne et au Nigéria n'étaient pas liées à des mouvements de réfugiés. La hausse qu'a connue le Burkina Faso a résulté du retour de travailleurs migrants, accompagnés de leurs descendants, qui résidaient en Côte d'Ivoire.

36. En Afrique du Sud, la fin de l'apartheid en 1994 a été à l'origine d'importantes mutations dans les migrations au départ et à destination du pays. Un nombre croissant de travailleurs sud-africains qualifiés ont émigré vers des pays développés sans que leur départ ne soit totalement compensé par les afflux de migrants qualifiés originaires des autres pays d'Afrique. Le secteur minier sud-africain continue de reposer sur la main-d'œuvre étrangère, mais l'effectif total des mineurs comme celui des travailleurs étrangers se réduisent depuis 1990. En 2000, les 131 000 étrangers qui travaillaient dans les mines d'Afrique du Sud représentaient 57 % de la main-d'œuvre du secteur, soit une plus forte proportion qu'en 1990 (47 %). En outre, l'Afrique du Sud a accueilli ces dernières années un grand nombre de demandeurs d'asile.

37. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, l'Argentine et le Venezuela, destinations traditionnelles des migrants, ont connu depuis 1990 plusieurs crises économiques qui ont conduit nombre de migrants à retourner dans leur pays d'origine ou ont provoqué l'émigration pure et simple de certains citoyens argentins et vénézuéliens. Parmi les pays de la région dont la population de migrants a fortement augmenté entre 1990 et 2005, le Chili est un cas remarquable, le nombre de migrants y ayant presque doublé pour atteindre 231 000 personnes en 2005. La Bolivie, le Costa Rica, l'Équateur, la Guadeloupe, la Martinique, le Panama, Porto Rico et la République dominicaine ont également enregistré des augmentations sensibles. Au total, ces pays ou territoires comptent près d'un demi-million de migrants de plus, en majorité originaires de la région, qu'en 1990. En revanche, les flux migratoires intrarégionaux sont faibles par rapport aux flux d'émigrés quittant l'Amérique latine et les Caraïbes pour d'autres régions, en particulier l'Amérique du

Nord, où les États-Unis restent la principale destination des migrants de la région. En 2000, 18 millions de personnes nées dans des pays d'Amérique latine ou des Caraïbes ont été recensées aux États-Unis. En outre, près de 2,3 millions d'émigrés d'Amérique latine et des Caraïbes vivaient dans les 15 pays membres de l'Union européenne, en Norvège et en Suisse, et 232 000 résidaient au Japon (SOPEMI, 2005). Le récent accroissement des migrations vers l'Espagne constitue une évolution notable, l'Équateur, la Colombie, l'Argentine et la République dominicaine étant respectivement les quatre premiers fournisseurs de migrants.

38. Toutes les régions en développement ont donné naissance à d'importants flux migratoires à destination des pays développés. Depuis quelques années, les Asiatiques représentent environ le tiers des immigrants qui s'installent aux États-Unis et la moitié de ceux qui se rendent en Australie et au Canada. Ils sont également fortement représentés dans les flux migratoires de travailleurs hautement qualifiés et d'étudiants dirigés vers ces pays. En Europe, le Royaume-Uni est l'un des principaux pays d'accueil des migrants du sous-continent indien, les migrations entre les pays d'Asie autres que la Turquie et plusieurs pays d'Europe ayant par ailleurs connu une hausse. En 2002, le Royaume-Uni comptait 420 000 migrants originaires de 11 pays d'Asie du Sud et du Sud-Est, tandis que l'Allemagne en comptait 302 000 et l'Italie 240 000. De même, les migrations d'Asiatiques se rendant au Japon ou en République de Corée ont été plus nombreuses. En 2002, le Japon comptait 1,3 million de migrants issus des 11 pays susmentionnés et la République de Corée en comptait 156 000 (SOPEMI, 2005).

39. Les migrations entre l'Afrique et les pays développés restent influencées par les liens culturels et le passé colonial. La France compte un grand nombre de migrants originaires d'Afrique du Nord, notamment d'Algérie, du Maroc et de Tunisie. En outre, 6,5 % des migrants du pays sont issus d'Afrique subsaharienne, contre 20 % au Portugal. Dans les pays de l'OCDE, 5 % des migrants, soit environ 4 millions de personnes, viennent d'Afrique subsaharienne, l'Afrique du Sud, le Kenya, le Nigéria et le Sénégal étant les principaux pays d'origine (SOPEMI, 2005). Par ailleurs, les migrations entre l'Afrique de l'Ouest et l'Espagne sont en hausse.

C. Migrations clandestines

40. Compte tenu de leur nature même, les migrations clandestines sont difficilement quantifiables. On ne connaît donc pas le nombre de migrants en situation irrégulière dans le monde. Les estimations mondiales concernant les migrants internationaux (tableau 1) prennent en compte les migrants en situation irrégulière, car elles sont essentiellement fondées sur des recensements émanant de pays de résidence où il n'est pas nécessaire d'avoir des papiers en règle pour être compté. Ainsi, le nombre de migrants sans papiers a été estimé à 8,5 millions lors du recensement effectué en 2000 aux États-Unis (Passel, 2002), des données plus récentes indiquant que ce chiffre est probablement passé à 10,3 millions en 2005 (Passel, 2005). On estime que l'Europe, notamment l'Europe méridionale, compte également un grand nombre de migrants en situation irrégulière. Il se peut qu'ils soient entre 7 et 8 millions au total, ce chiffre fluctuant en fonction des programmes de régularisation (Papademetriou, 2005). De même, s'il n'est pas rare de rencontrer des migrants en situation irrégulière dans les pays en développement, il n'existe généralement pas de données permettant d'en évaluer le nombre. Au Japon et en République de Corée, en revanche, le nombre d'étrangers prolongeant leur séjour

au-delà de la limite de validité de leur visa donne une idée de l'ampleur du phénomène. En 2001, d'après certaines estimations, ils étaient 224 000 au Japon et 255 000 en République de Corée. Mais plus souvent, les migrants sans visa traversent la frontière dans des secteurs mal surveillés puis se mélangent à la population locale. En Asie, d'autres populations importantes de clandestins regroupent des Bangladais et des Népalais vivant en Inde, des Afghans résidant en République islamique d'Iran et au Pakistan, des Indonésiens et des Philippins installés en Malaisie et des migrants du Myanmar présents en Thaïlande (ONU, 2004).

41. Depuis 1990, les gouvernements redoublent d'efforts pour prévenir les migrations clandestines en renforçant la sécurité aux frontières, en rapatriant les migrants en situation irrégulière et en restreignant leur accès aux services sociaux. Comme la clandestinité tient souvent au fait que les filières légales de migration sont peu développées et que les pays d'accueil prennent conscience de leurs besoins en main-d'œuvre étrangère, les programmes de régularisation ont souvent servi à gérer les migrations clandestines. Dans les années 90, au moins 19 de ces programmes ont été exécutés, dont un au Gabon, un au Venezuela, trois au Costa Rica et le reste en Europe. Plus de 1,5 million de migrants ont régularisé leur situation grâce à de tels programmes. Depuis 2000, 14 nouveaux programmes de régularisation ont été mis en œuvre : un en Argentine, un au Venezuela, deux en République de Corée et le reste en Europe, notamment en Espagne, en Grèce, en Italie et au Portugal. Ces programmes ont permis d'accorder des papiers à 2 millions de migrants et ont suscité 900 000 nouvelles demandes qui attendent d'être traitées.

II. Aspects démographiques et sociaux des migrations internationales

A. Migrations internationales et mouvement de la population

42. La structure de la population change avec l'évolution des naissances, des décès et de la migration nette. Dans les pays en développement, la migration nette demeure généralement faible comparativement à l'excédent des naissances sur les décès. En revanche, la faiblesse des taux de fécondité dans les régions plus développées fait que la migration nette y est maintenant le principal facteur d'accroissement de la population : elle entraine en effet pour la moitié dans cet accroissement entre 1990 et 1995, pour les deux tiers entre 1995 et 2000 et pour les trois quarts entre 2000 et 2005. Si la tendance actuelle devait se maintenir, entre 2010 et 2030, l'accroissement de la population dans les régions plus développées devrait, selon toute probabilité, être quasiment le fait de la seule migration nette (tableau 7). Par la suite, un solde migratoire annuel de 2,2 millions de migrants ne devrait pas compenser l'excédent des décès par rapport aux naissances prévu dans les régions plus développées.

Tableau 7
**Rôle des migrations internationales dans l'accroissement de la population,
 par grande région, pour les périodes 2000-2005, 2010-2015 et 2045-2050**

Grandes régions	Solde migratoire annuel (en millions)			Solde naturel annuel* (en millions)		
	2000-2005	2010-2015	2045-2050	2000-2005	2010-2015	2045-2050
Régions moins développées	(2,6)	(2,2)	(2,2)	74,9	75,3	37,1
Régions plus développées	2,6	2,2	2,2	1,0	0,0	(3,4)
Pays les moins avancés	0,2	(0,2)	(0,3)	17,0	20,1	22,1
Afrique	(0,5)	(0,3)	(0,3)	19,1	22,0	23,1
Asie	(1,3)	(1,2)	(1,2)	47,2	45,3	11,0
Amérique latine et Caraïbes	(0,8)	(0,6)	(0,6)	8,5	7,7	2,3
Amérique du Nord	1,4	1,3	1,3	1,8	1,7	0,4
Europe	1,1	0,7	0,7	(1,1)	(1,6)	(3,2)
Océanie	0,1	0,1	0,1	0,3	0,3	0,1

Source : *World Population Prospects: The 2004 Revision*, CD-ROM Edition – Extended Dataset (numéro de vente : E.05.XIII.12).

* Différence entre le nombre des naissances et celui des décès.

43. La population de l'Europe aurait baissé depuis 1995 sans l'apport de la migration nette. Malgré l'arrivée de 1,1 million de migrants en moyenne chaque année depuis 1995, les migrations internationales n'ont pas pu empêcher des baisses de population en Europe depuis 2000 et elles ne pourront probablement pas compenser l'excédent des décès sur les naissances prévu pour les prochaines décennies. En conséquence, la population de l'Europe devrait passer de 728 millions à 653 millions d'habitants, entre 2005 et 2050, soit une diminution de 75 millions d'habitants. Sans les gains migratoires, cette diminution serait de 119 millions d'habitants.

44. Les migrations ont également largement contribué à l'accroissement de la population de l'Amérique du Nord et de l'Océanie. En Amérique du Nord, la migration nette représente actuellement 44 % de l'accroissement de la population et elle devrait atteindre 50 % d'ici à 2020-2025 et 78 % entre 2045 et 2050. Avec une prévision de migration nette moyenne de 1,3 million de personnes par an, la population de l'Amérique du Nord devrait passer de 331 millions à 438 millions d'habitants entre 2005 et 2045, soit une augmentation de 107 millions d'habitants. Sans ce solde migratoire positif, elle augmenterait de seulement 22 millions de personnes.

45. En Océanie, la migration nette représente 24 % de l'accroissement de la population. Cette proportion restera probablement inférieure à 50 % jusqu'à 2050. Avec une prévision de solde migratoire moyen de 93 000 personnes par an, la population de l'Océanie devrait passer de 33 millions en 2005 à 48 millions en 2050. Sans les migrations, la population prévue en 2050 se situerait aux alentours de 42 millions de personnes.

46. Bien que les autres grandes régions – l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes – connaissent des soldes migratoires négatifs depuis 1950, les

migrations n'ont généralement pas contribué à réduire de façon notable la croissance de leur population. Entre 2000 et 2005, l'émigration nette a réduit la croissance de la population de 2,4 % en Afrique, de 2,7 % en Asie et de 9,5 % en Amérique latine et dans les Caraïbes. Cependant, la réduction de la croissance de la population liée à l'émigration nette devrait s'accélérer en raison de la baisse continue de la fécondité. D'ici à 2045-2050, l'émigration nette pourrait réduire d'environ 25 % la croissance démographique de l'Amérique latine et des Caraïbes et de 11 % celle de l'Asie. Il n'y a qu'en Afrique que les niveaux prévus d'émigration nette devraient ne pas réduire de plus de 2 % la croissance démographique.

47. Au niveau des pays, la contribution des migrations internationales à l'accroissement de la population varie de façon considérable. Dans la moitié des 228 pays ou régions du monde, la migration nette a compté pour moins de 15 % dans l'accroissement ou la baisse de la population entre 2000 et 2005. Elle a compté pour plus de 50 % de l'accroissement dans 33 pays ou régions – dont 20 en Europe et 7 en Asie – sur les 203 pays ou régions en croissance démographique. Et elle a représenté entre 17 % et un peu moins de 50 % de l'accroissement de la population dans 21 pays en croissance démographique.

48. Les migrations peuvent également réduire l'accroissement de la population. Dans 48 pays en croissance démographique, l'émigration nette a réduit l'accroissement de la population de plus de 15 %. Dans 25 de ces 48 pays, la baisse s'est située entre 15 % et un peu moins de 50 %, et dans les 23 autres elle a été de plus de 50 %. Ce dernier groupe est composé essentiellement de petits pays, notamment des États insulaires, dont 11 sont situés en Amérique latine et dans les Caraïbes, 6 en Océanie et 4 en Afrique. En outre, entre 2000 et 2005, 19 pays ont vu leur population baisser. À l'exception de trois d'entre eux – la Fédération de Russie, la Hongrie et la République tchèque – ces pays ont connu un solde migratoire négatif qui a soit provoqué soit aggravé la baisse de leur population.

49. Les migrations internationales ont une incidence non seulement sur l'effectif et la croissance des populations, mais aussi sur leur structure d'âge, puisque les migrants sont en général plus jeunes que la population du pays d'accueil. Une immigration soutenue pendant une période prolongée peut donc ralentir le vieillissement de la population du pays d'accueil et réduire le rapport inactifs/actifs. Pour que cet effet soit suffisant, il faut cependant maintenir un solde migratoire élevé sur une longue période. Telle a été l'expérience de petits pays d'Asie importateurs de main-d'œuvre tels que Bahreïn, le Koweït, le Qatar ou les Émirats arabes unis. En revanche, dans les pays plus peuplés, l'incidence des migrations internationales sur la structure d'âge de la population a généralement été modeste. Si les migrations internationales peuvent freiner la baisse d'une population ou ralentir son vieillissement, elles ne peuvent pas inverser ces tendances sauf à prendre une ampleur considérable. Des simulations montrent que pour maintenir l'effectif actuel de sa population en âge de travailler, l'Europe devra multiplier par quatre son solde migratoire actuel.

B. Migrations et fécondité

50. Étant donné que les migrantes se recrutent le plus souvent dans les classes en âge de procréer et ont des niveaux de fécondité différents de ceux de la population autochtone, les migrations peuvent modifier le taux de fécondité global des pays

d'accueil. Les migrantes qui s'installent dans les pays développés, notamment celles qui viennent de pays en développement, ont en général un taux de fécondité supérieur à celui des ressortissantes du pays d'accueil. Avec le temps, cependant, les migrantes alignent leurs pratiques et leur comportement sur ceux des pays d'accueil, et leur taux de fécondité finit en général par se rapprocher de celui de ses ressortissantes. Ce phénomène a été constaté dans de nombreux contextes, à la fois dans des pays développés et dans des pays en développement. De plus, un certain nombre de données suggèrent que la fécondité des femmes migrantes a tendance à être plus faible que celle des femmes restées dans leur pays d'origine, ce qui montre que les migrations influent sur les comportements. Elles peuvent aussi influencer sur l'âge auquel une femme commencera à procréer, car les migrants peuvent décider de retarder la naissance de leurs enfants pour mieux préparer leur migration, quitte à se rattraper une fois installés dans le pays d'accueil.

51. L'analyse de la fécondité selon l'ordre des naissances montre les variations considérables qui existent au sein des populations migrantes du point de vue de la rapidité d'adaptation au modèle de fécondité de la société d'accueil. C'est ainsi qu'en Suède, le moment choisi pour la naissance du premier bébé est le même chez les Suédoises et les étrangères (Andersson, 2004). Aux États-Unis, la probabilité pour les femmes nées au Mexique d'avoir un deuxième enfant est très proche de celle des femmes d'origine mexicaine nées aux États-Unis (Carter, 2000). En France, les données disponibles montrent que la vitesse de convergence des comportements en matière de fécondité dépend de l'âge auquel on a immigré. Au cours de la période 1991-1998, la fécondité des migrantes était de 2,5 enfants par femme contre 1,7 en moyenne pour les femmes nées en France. Cependant, la fécondité des migrantes arrivées en France avant l'âge de 13 ans était à peine plus élevée que celle des femmes nées en France (moins de 0,4 naissance de plus en moyenne), tandis que celle des femmes qui étaient âgées de 25 à 29 ans au moment de la migration était notablement plus élevée.

52. La fécondité des migrantes n'est pas toujours plus élevée que celle des autochtones. En Australie, par exemple, les femmes admises en qualité de travailleurs qualifiés ont une fécondité inférieure à celle des autochtones. Par contre, la fécondité des femmes admises en qualité de réfugiées ou dans le cadre du regroupement familial est supérieure à celle des Australiennes de naissance. La sélection croissante des migrants en fonction de leur niveau de qualification pourrait donc aboutir à une convergence plus rapide entre le niveau général de fécondité des migrants et celui des autochtones.

53. Parce que les migrantes internationales ont un taux de fécondité plus élevé et qu'elles sont souvent plus concentrées dans les classes en âge de procréer que le reste de la population du pays d'accueil, la proportion de l'ensemble des naissances qui leur revient est souvent supérieure à leur proportion dans la population. Tel était le cas en 2000 dans la plupart des principaux pays d'immigration en Europe, notamment l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse (Système d'observation permanente des migrations (SOPEMI), 2003). De plus, les naissances chez les migrantes peuvent constituer une part importante du nombre total des naissances. En 2004, les naissances de femmes nées à l'étranger représentaient presque 20 % du nombre total des naissances au Royaume-Uni. Elles représentaient 23 % du nombre total des naissances en 2000 aux États-Unis et près de 14 % en 2004 en Espagne. En 2000, les enfants nés étrangers représentaient 49 % du nombre total des naissances au Luxembourg et

presque 23 % en Suisse. Cet effet secondaire des migrations sur l'accroissement de la population contribue à ralentir le vieillissement de la population. Cependant, dans la plupart des pays développés, il est d'ampleur modérée car les naissances de femmes migrantes représentent en général une faible proportion du nombre total des naissances. Ainsi, la proportion des naissances de mères étrangères était en 2000 inférieure à 5 % en Finlande, en Hongrie, en Italie, au Japon et au Portugal, et elle se situait entre 5 et 15 % en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en France, en Norvège, aux Pays-Bas et en Suède (SOPEMI, 2005). En outre, si les données disponibles montrent que la part des migrantes dans le nombre total des naissances a tendance à augmenter dans les grands pays d'accueil européens, elle ne suffira pas pour relever durablement le taux de fécondité global, qui est le principal antidote au vieillissement de la population.

C. Migrations et santé

54. Les rapports entre migrations internationales et santé de la population sont complexes. Au niveau individuel, les migrants sont généralement choisis parmi les candidats en bonne santé puisque la santé est un critère de sélection. En outre, les politiques d'admission des migrants durcissent souvent les critères de sélection car les candidats sont tenus de passer un examen médical avant d'être admis. Même les migrants clandestins répondent probablement à ces critères car il faut être de constitution robuste pour affronter les risques liés aux migrations clandestines. Bien qu'il y ait peu de données systématiques sur l'état de santé des migrants, celles dont on dispose confirment que les migrants internationaux sont souvent en meilleure santé que les personnes du même âge à la fois dans leur pays d'accueil et dans leur pays d'origine (McKay et Ellaway, 2003).

55. La santé des migrants peut être affectée par l'expérience migratoire. En changeant de lieu de résidence, les migrants s'exposent à des risques épidémiologiques dans la région de destination. Les travailleurs migrants en particulier, qui ont tendance à occuper des emplois difficiles et physiquement éprouvants, s'exposent à des risques d'accident du travail, y compris mortel, supérieurs à la moyenne. La méconnaissance des conditions de travail dans le pays de destination et la barrière de la langue sont aussi des facteurs qui aggravent ces risques. Dans de nombreux pays d'accueil, les taux d'accidents du travail sont plus élevés chez les personnes d'origine étrangère que chez les autochtones (Organisation internationale pour les migrations, 2005). De plus, lorsque les travailleurs migrants résident longuement dans des foyers collectifs, loin de leur famille, ils sont davantage enclins à avoir des comportements à risque. La rapide propagation du VIH parmi les mineurs d'Afrique australe témoigne de façon inquiétante de la vulnérabilité de ces travailleurs.

56. Les dangers auxquels certaines migrantes peuvent être exposées du fait de leurs conditions de travail sont particulièrement préoccupants. En raison de leur isolement et de leur dépendance à l'égard de leur employeur, les employées de maison sont particulièrement vulnérables à l'exploitation. On signale fréquemment des cas de mauvais traitements de migrantes travaillant comme employées de maison. L'état de santé des migrantes employées dans les professions du spectacle et des victimes de la traite est tout aussi préoccupant.

57. Ceci dit, la majorité des migrantes ne sont pas en situation de vulnérabilité particulière. Par contre, comme c'est souvent elles qui sont appelées à effectuer des démarches sanitaires pour leur famille ou pour elles-mêmes, ce sont aussi elles qui se heurtent le plus à la barrière de la langue et de la culture pour accéder aux services de santé. Il semble que même dans les pays développés où des services de santé sont mis à la disposition des migrants, les femmes éprouvent des difficultés à se procurer des soins de santé génésique pour elles-mêmes et des soins médicaux pour leurs enfants.

58. C'est généralement l'intégrité physique des personnes qui migrent clandestinement ou sous la contrainte qui est la plus menacée. Avec le renforcement des contrôles aux frontières, les migrants qui essaient d'entrer clandestinement dans un pays sont parfois obligés de traverser à pied des régions inhospitalières, de monter à bord d'embarcations peu sûres pour effectuer des traversées dangereuses ou de se cacher dans des conteneurs dangereux pour échapper aux contrôles. Les rapports faisant état du décès de migrants ayant recours à ces moyens sont de plus en plus fréquents. Une fois arrivés à destination, les migrants en situation irrégulière peuvent être confrontés à des risques sanitaires liés à des conditions de travail dangereuses ou résultant de leur réticence à consulter un médecin par crainte d'être dénoncés et expulsés.

59. Pour les pays d'accueil, les migrants internationaux sont généralement considérés comme des vecteurs potentiels de maladies infectieuses, notamment, depuis quelques années, du VIH/sida. Leur réaction a généralement été d'empêcher l'admission des migrants infectés par le VIH. Selon une enquête effectuée entre 1999 et 2002 auprès de 144 pays, 104 d'entre eux imposent une des restrictions à la circulation des personnes infectées par le VIH, ces restrictions s'appliquant dans la majorité des cas aux personnes qui comptent séjourner pendant au moins trois mois (Deutsche AIDS-Hilfe, 2002). Ces mesures n'ont cependant pas ralenti la propagation des maladies infectieuses dans le monde, car ce sont souvent les touristes et les nationaux qui reviennent dans leur pays – et qui ne sont en général pas astreints à un contrôle médical – qui sont la source de l'infection.

60. Les pays d'accueil s'inquiètent aussi du coût des soins de santé dispensés aux migrants, notamment aux migrants en situation irrégulière. Certains pays limitent les soins qui peuvent être dispensés aux nouveaux arrivants, et surtout aux clandestins parmi eux. Les effets de ces politiques sont controversés car les réductions de coûts promises risquent de ne pas se matérialiser si, faut d'accorder des soins préventifs aux migrants, on doit multiplier les traitements d'urgence, qui sont très coûteux (OIM, 2005).

61. Pour les pays d'origine, les migrants qui retournent chez eux peuvent selon le cas être des vecteurs de maladies infectieuses, aider à diffuser des informations sanitaires ou inspirer un changement des comportements. Les données dont on dispose dans ce domaine concernent essentiellement la propagation du VIH par des émigrés de retour dans leur pays, notamment des célibataires et des hommes mariés dont les épouses sont restées dans le pays d'origine. Cependant, les migrations internationales peuvent aussi avoir des incidences sur le système de santé du pays d'origine si c'est l'indispensable personnel médical lui-même qui émigre. Les nombreux départs d'infirmières et d'autres professionnels de la santé des Caraïbes et de l'Afrique subsaharienne, où leurs compétences font cruellement défaut, sont particulièrement préoccupants à cet égard.

III. Incidence économique des migrations internationales sur les pays d'accueil

62. L'incidence économique des migrations internationales sur les pays d'accueil s'articule autour de deux axes principaux : a) l'impact des immigrés sur les salaires et les perspectives d'emploi des non-immigrés et b) le solde budgétaire net des migrations internationales, étant donné que les immigrés versent des impôts mais alourdissent les dépenses de l'État pour la santé, les écoles et d'autres biens et services publics.

63. Selon la théorie économique néoclassique et en supposant une main d'œuvre homogène tant au plan national qu'au plan international, du fait qu'elles augmentent l'offre de main-d'œuvre, les migrations exercent une pression à la baisse sur les salaires et peuvent faire monter le chômage chez les non-immigrés. Mais en réalité, les compétences des immigrés diffèrent d'ordinaire de celles des non-immigrés, et au lieu de se faire concurrence, immigrés et non-immigrés se complètent sur le marché du travail. Les immigrés peu qualifiés, notamment, occupent généralement des emplois que les non-immigrés répugnent à occuper, au moins au salaire où ils sont payés. C'est le cas des ouvriers agricoles, des mineurs et des ouvriers du bâtiment et d'une multiplicité d'emplois mal rémunérés dans le secteur des services (par exemple les travaux ménagers, la garde des enfants, les soins aux personnes âgées, les ménages, la fabrication de produits alimentaires). Selon une estimation, au milieu des années 90, jusqu'à 70 % des récents immigrés d'arrivée récente dans les pays de l'OCDE en provenance de pays en développement occupaient des emplois boudés par les non-immigrés (Banque mondiale, 1997). De même, les immigrés qualifiés sont habituellement admis pour combler des pénuries de main-d'œuvre, surtout dans les technologies de l'information et le secteur de la santé. En proposant des savoir-faire qui font défaut et des services que les non-immigrés ne souhaitent pas assurer au prix où ils sont payés, les migrants internationaux contribuent au bon fonctionnement du marché du travail.

64. Les données dont on dispose indiquent que l'incidence des migrations internationales sur l'emploi et les salaires est faible. La majorité des études menées sur le sujet, avec des méthodologies diverses et sur des milieux variés, tendent vers cette conclusion². Selon une série d'études menées aux États-Unis, même à l'échelle locale, dans les régions où il y a une forte proportion d'immigrés, les migrations ont peu d'incidence sur les salaires et l'emploi. Cette incidence peut être plus importante pour ceux qui aspirent précisément aux emplois pris par les immigrés, c'est-à-dire d'autres immigrés ou les non-immigrés ayant un même niveau de formation et d'expérience (Smith et Edmondson, 1997; Borjas 2003). Des études effectuées par des experts le corroborent : aux États-Unis, les immigrés viennent remplacer les travailleurs peu qualifiés et font baisser les salaires de ces derniers (Banque mondiale, 2006). Cependant, comme la proportion des nationaux peu qualifiés recule dans la plupart des pays à revenu élevé, la pression à la baisse que l'arrivée en nombre d'immigrés peu qualifiés pourrait exercer sur les salaires moyens est faible.

65. Lorsque les salaires sont relativement rigides, un afflux d'immigrés risque d'avoir un impact sur l'emploi plutôt que sur les salaires. Un certain nombre d'études sur l'incidence des immigrés sur la main-d'œuvre en Europe suggèrent que l'augmentation de l'immigration entraîne un recul de l'emploi des non-immigrés, notamment pour ceux qui sont peu qualifiés. Mais d'autres études montrent qu'à

long terme les migrations font baisser le chômage des non-immigrés, peut-être parce que les immigrants consomment de plus en plus, ce qui fait augmenter la demande de main-d'œuvre (Banque mondiale, 2006). Des simulations des effets de l'élargissement de l'Union européenne de 15 à 25 États membres donnent à penser que, même si les migrations en provenance des nouveaux États membres vers les anciens risquent d'augmenter une fois supprimées les restrictions à la libre circulation des personnes, les salaires et l'emploi ne seraient que très faiblement touchés, et ce, même dans les deux pays les plus susceptibles d'accueillir le plus grand nombre d'immigrés, à savoir l'Autriche et l'Allemagne (Hille et Straubhaar, 2001; Bøeri et Brücker, 2000). Les pays d'accueil en bénéficient davantage si les compétences des immigrants favorisent l'innovation et le développement ou si les immigrants créent des entreprises. Dans les pays d'immigration traditionnels et dans un nombre croissant de pays d'Europe, les étrangers sont plus susceptibles que les nationaux de créer leur propre entreprise (SOPEMI, 2004). Ainsi l'immigration, outre qu'elle augmente l'offre de main-d'œuvre, contribue à la création d'emplois.

66. En ce qui concerne la croissance économique générale, les données dont on dispose indiquent que l'incidence nette des migrations internationales est positive mais faible par rapport au revenu national des pays développés. Aux États-Unis, selon des estimations, une augmentation de 10 % des travailleurs migrants ferait progresser de 0,04 à 0,13 % le produit intérieur brut (PIB), ce qui équivaut en termes absolus à un accroissement de 1,1 milliard à 9,5 milliards de dollars (Smith et Edmondson, 1997). S'agissant de l'Europe, des modèles de simulation indiquent qu'une augmentation de 1 % de la proportion des travailleurs migrants ajouterait entre 0,30 % et 0,75 % au PIB (Brücker, 2002). Selon une autre étude, à l'échelle mondiale celle-là, une augmentation des migrations de travailleurs temporaires équivalant à environ 3 % de la main-d'œuvre des pays développés se traduirait par un accroissement d'environ 0,6 % du PIB mondial (Walmsley et Winters, 2003). Cette étude indique que ce sont les pays en développement qui en bénéficieraient le plus, en particulier grâce à la hausse du nombre d'émigrants peu qualifiés, principalement à cause des salaires plus élevés que ces émigrants gagneraient à l'étranger et de l'accroissement subséquent de leurs envois de fonds. De surcroît, les revenus augmenteraient également dans les pays d'accueil en raison de l'accroissement du rendement des capitaux et de l'augmentation des recettes fiscales.

67. S'agissant de l'incidence fiscale nette des migrations internationales sur les pays d'accueil, peu de conclusions probantes peuvent être tirées d'études intersectorielles qui portent sur un moment précis. Leurs conclusions dépendent largement des recettes et des charges étudiées et des hypothèses retenues sur le revenu moyen des immigrants. Au Royaume-Uni, selon une étude, les immigrants auraient concouru pour environ 2,5 milliards de livres sterling aux recettes fiscales nettes de l'année 1999-2000 (Gott et Johnston, 2002); aux États-Unis, selon une étude semblable qui portait sur deux États où l'immigration est importante, les immigrants représentaient un fardeau fiscal à l'échelle locale et au niveau de l'État, mais apportaient une contribution nette positive au niveau fédéral (Smith et Edmondson, 1997).

68. En ce qui concerne la prise en charge des immigrants par l'assistance sociale, il a été constaté qu'elle est semblable ou inférieure à celle des non-immigrés en Allemagne, en Espagne, en Grèce, au Portugal et au Royaume-Uni, mais plus élevée en Autriche, en Belgique, au Danemark, en France, aux Pays-Bas et en Suisse. La

mise en œuvre de l'aide sociale fait intervenir de nombreux facteurs socioéconomiques et démographiques, et les immigrés diffèrent des non-immigrés non seulement en termes de compétences et de revenus mais aussi d'âge et de situation de famille, ce qui rend bancale toute comparaison entre des groupes aussi vastes. Chez les immigrés, l'importance du recours à l'aide sociale dépend aussi de leur statut au regard des règles d'admission dans le pays.

69. Pour bien apprécier l'incidence fiscale des migrations internationales, il faut la situer sur une période assez longue, car plus les immigrés restent longtemps dans un pays, plus ils sont susceptibles d'avoir un permis de travail et de contribuer aux finances publiques. Pour les États-Unis, un modèle dynamique de comptabilité générale tendant à estimer la valeur actuelle de toutes les recettes et charges futures associées aux contribuables nés à l'étranger et à leurs enfants et fondé sur différentes hypothèses d'évolution de la démographie, de la composition de la population née à l'étranger et de la politique budgétaire montre que, à moyen terme, les immigrés et leurs descendants ont un impact fiscal net positif. Quand on inclut la deuxième génération dans les calculs, chaque immigré apporte une contribution fiscale nette de 80 000 dollars (Smith et Edmondson, 1997). Il ressort également d'études menées en Europe que les immigrés peuvent contribuer de manière importante à alléger le fardeau fiscal des futures générations dans les pays qui connaissent un vieillissement rapide de la population. En Allemagne, un solde migratoire positif de 200 000 personnes par année pourrait alléger de 30 % le fardeau fiscal des générations à venir.

70. En somme, l'incidence économique nette des migrations internationales est généralement positive pour les pays d'accueil. Bien que la présence d'immigrés puisse avoir un léger effet négatif sur les salaires des non-immigrés, elle ne fait pas monter le chômage et elle se traduit habituellement, à moyen et à long terme, par une amélioration de la situation fiscale nette du pays d'accueil.

IV. Incidence économique des migrations internationales sur les pays d'origine

71. La principale question qui se pose en ce qui concerne l'incidence économique des migrations internationales sur les pays d'origine est de savoir si elles favorisent ou freinent le développement économique. Il est généralement admis que l'émigration peut atténuer les pressions qui s'exercent sur le marché du travail dans les pays qui ont un excédent de main-d'œuvre, qu'elle favorise le transfert de savoirs et de savoir-faire lorsque les émigrés rentrent au pays et réussissent leur réintégration sociale et que, grâce aux envois de fonds des travailleurs émigrés, elle améliore la situation des familles restées dans le pays d'origine.

72. En ce qui concerne les effets bénéfiques sur le marché du travail des pays d'origine, les données dont on dispose conduisent à penser que les migrations internationales, à leur niveau actuel, ne peuvent avoir qu'une faible incidence sur le marché du travail (Nations Unies, 2004). C'est seulement dans les petits pays qui comptent un grand nombre d'expatriés que les effets bénéfiques de l'émigration sur le marché du travail peuvent être importants. Cependant, les effets des migrations internationales peuvent être faibles à l'échelle nationale mais importants à l'échelle locale.

73. L'autre effet bénéfique des migrations tient au fait que les migrants gagnent des salaires plus élevés à l'étranger et qu'ils peuvent épargner davantage et envoyer des fonds à leur pays d'origine. Selon la Banque mondiale, les envois de fonds comptabilisés officiellement ont atteint 226 milliards de dollars en 2004³. Les pays en développement ont reçu environ 64 % de ce montant (145 milliards de dollars). En chiffres absolus, les principaux pays bénéficiaires sont l'Inde (21,7 milliards), la Chine (21,3 milliards), le Mexique (18,1 milliards) et les Philippines (11,6 milliards). En proportion du PIB, les envois de fonds sont les plus importants aux Tonga (31 %), en République de Moldova (27 %), au Lesotho (26 %) et en Haïti (25 %). Le montant réel des envois peut être en fait plus important, car ces estimations ne prennent pas en compte les transferts par des voies non officielles.

74. Les envois de fonds à destination des pays en développement sont à l'heure actuelle plus élevés que l'aide publique au développement et ne sont surpassés que par les investissements étrangers directs (OIM, 2005). Ils sont bénéfiques parce que, à la différence des flux financiers internationaux, ils aboutissent entre les mains des familles à revenus faibles ou moyens. Ils contribuent aussi à atténuer les contraintes de change dans les pays d'origine des immigrants et certains pays s'en servent comme caution pour obtenir des taux préférentiels lorsqu'ils empruntent sur les marchés financiers internationaux. En outre, les envois de fonds peuvent être anticycliques et augmenter en période de ralentissement de l'activité économique, ce qui constitue un facteur de stabilité pendant les crises économiques (Banque mondiale, 2006). En revanche, ils peuvent faire apprécier la monnaie des pays d'origine et rendre moins rentables les cultures commerciales et l'activité industrielle, mais il y a lieu de penser que cet effet est généralement faible (Banque mondiale, 2006).

75. Les effets des envois de fonds sur la croissance économique à long terme sont encore difficiles à déterminer. Dans la mesure où ces envois financent l'éducation et la santé et augmentent les investissements, ils peuvent stimuler la croissance. Dans la mesure où ils accroissent la consommation, ils peuvent faire progresser le revenu par habitant et atténuer la pauvreté et les inégalités de revenus, même s'ils n'ont pas un impact direct sur la croissance. Les envois de fonds seront généralement mieux utilisés dans les pays offrant des conditions favorables à l'investissement, un système financier et juridique fiable et de solides institutions. Il y a cependant lieu de penser que dans les pays où le système financier est sous-développé, les envois de fonds facilitent le crédit et concourent à la croissance économique (Banque mondiale, 2006). En général, les ménages qui comptent un ou plusieurs migrants épargnent et investissent davantage que les ménages sans migrant. Les envois de fonds permettent en effet aux premiers d'investir dans des activités productrices de revenus, et de plus en plus de données montrent que les migrants et leurs familles créent des entreprises dans les pays d'origine. En outre, les migrants, en se regroupant en association dans les pays d'accueil, peuvent faire bourse commune pour soutenir des projets de développement dans leur pays d'origine (Taylor, 1999; Nations Unies, 2004). Les politiques publiques qui favorisent l'investissement des fonds ainsi reçus de l'étranger dans des activités productrices, notamment par un abondement paritaire des projets de développement de proximité financés par des envois de fonds, se sont révélées bénéfiques.

76. Les données, quoique peu nombreuses encore, donnent à penser que les envois de fonds aident à réduire l'incidence et la gravité de la pauvreté dans les pays à faible revenu. Selon une étude mettant en rapport les niveaux de pauvreté dans 71 pays en développement avec le revenu moyen et l'inégalité des revenus, une

augmentation de 10 % des envois de fonds par habitant entraîne une réduction de 3,5 % de la proportion des pauvres (Banque mondiale, 2006). Les constatations concernant l'incidence des envois de fonds sur l'inégalité des revenus sont moins probantes⁴. Selon certaines études, les envois de fonds vont de façon disproportionnée à des ménages aisés et aggravent donc les inégalités. Dans d'autres cas, les envois de fonds vont à des ménages pauvres et réduisent donc les inégalités. Ces différences peuvent dépendre à la fois de la géographie et de l'ancienneté des migrations. Si les pays à revenu élevé sont proches, cela réduit le coût de la migration et permet à des ménages plus pauvres d'envoyer des migrants à l'étranger pour ensuite bénéficier de leurs envois de fonds. En outre, plus les migrations sont anciennes, plus les réseaux d'émigrés se seront développés, ce qui peut réduire le coût de la migration et, partant, favoriser l'émigration des plus pauvres et réduire ainsi les disparités de revenus.

77. L'émigration des travailleurs qualifiés est préoccupante parce qu'ils sont indispensables dans certains services publics, notamment l'enseignement et les soins de santé, et parce qu'ils peuvent être indispensables pour renforcer la productivité et la croissance économique des pays d'origine. En outre, les pays d'origine y perdent et l'investissement qu'ils ont fait dans leur formation et leur contribution fiscale escomptée. Bien que la perte de travailleurs très qualifiés soit un sujet de préoccupation pour les pays développés comme pour les pays en développement, les premiers sont mieux placés pour attirer des migrants très qualifiés pour remplacer les départs. Deux études récentes confirment que dans la plupart des pays de l'OCDE, le nombre d'immigrants ayant fait des études supérieures est plus important que le nombre de leurs ressortissants de même niveau qui ont émigré vers d'autres pays de l'OCDE (SOPEMI, 2005; Docquier et Marfouk, 2006). Autrement dit, la plupart des pays de l'OCDE enregistrent un solde positif de travailleurs très qualifiés⁵.

78. Dans les pays non membres de l'OCDE, le nombre et la proportion des émigrants très qualifiés varie beaucoup. Les petits pays d'Afrique et des Caraïbes présentent les pourcentages les plus élevés d'émigrants parmi les travailleurs très qualifiés. Ainsi, plus de 70 % des personnes très instruites nées au Guyana, en Jamaïque, à Haïti et à la Trinité-et-Tobago vivaient dans des pays de l'OCDE autour de l'an 2000; de même, en Angola, à Chypre, aux Fidji et à Maurice, plus de la moitié des personnes instruites vivaient à l'étranger (SOPEMI, 2005). Même dans les pays où les travailleurs sont plus qualifiés, qui ont un plus grand nombre de travailleurs très qualifiés, la proportion de ceux qui vivent à l'étranger peut être élevée dans certaines professions. Ainsi, les médecins nés au Ghana et aux Philippines sont plus nombreux à l'étranger que dans leur propre pays.

79. L'émigration de travailleurs qualifiés peut avoir un effet positif en incitant ceux qui restent dans le pays d'origine à faire des études supérieures dans l'espoir d'émigrer eux aussi un jour. Si le capital humain fait plus que compenser ses pertes ainsi, il en résultera une amélioration nette. Beine, Docquier et Rapoport (2003) avancent que les pertes dues à l'émigration dépassent ses incidences positives dans les pays qui ont une proportion élevée (supérieure à 20 %) de nationaux très instruits à l'étranger, mais que les pays où le pourcentage d'émigrés instruits est faible et où les adultes sont peu instruits, par exemple le Brésil et l'Inde, peuvent en bénéficier. Schiff (2006) note que pour ce faire, il faut consacrer des ressources à l'éducation au détriment d'autres secteurs, comme la santé, de sorte que l'amélioration nette obtenue sur le plan de la formation du capital humain grâce à

l'émigration de travailleurs qualifiés risque de ne pas être aussi importante que prévu et de ne pas durer. L'Inde, par exemple, a connu une émigration massive de travailleurs dans la filière des technologies de l'information, mais elle a pu les remplacer et exporter des services (OIM, 2005). Dans certains pays d'Afrique, toutefois, l'émigration de personnes qualifiées a entraîné des pénuries dans certaines filières clefs. En Afrique du Sud, par exemple, le Ministère de la santé estime que plus du quart des postes d'infirmières n'a pas pu être comblé en 2001.

80. Les pays d'origine peuvent également bénéficier du retour des expatriés s'ils rentrent avec des compétences et des capitaux qu'ils n'auraient pu acquérir dans leur propre pays. En Chine, en Inde et en République de Corée, ceux qui sont rentrés des États-Unis sont le moteur de l'expansion de l'industrie des logiciels. En revanche, d'autres pays n'ont pas su rapatrier leurs travailleurs qualifiés qui ont réussi. Comme l'exemple de l'Europe méridionale le montre, les conditions économiques dans les pays d'origine doivent s'améliorer pour que les expatriés porteurs de projets rentrent au pays et y utilisent leurs compétences. L'absence de perspectives dans le pays d'origine peut conduire les émigrés qui rentrent au pays à y prendre leur retraite plutôt qu'à continuer de travailler (Ghosh, 2000).

81. Le transfert de savoirs et de capitaux peut se faire sans que les migrants rentrent définitivement au pays. Ceux-ci peuvent depuis l'étranger investir dans leur pays d'origine ou transmettre des savoirs ou des informations, et ils peuvent monter des circuits d'échange avec leur pays d'origine. Grâce à l'amélioration des systèmes d'information et de communication, il est plus facile pour les émigrés – et cela leur coûte moins cher – d'entretenir des liens avec leur pays d'origine et en général de mettre en place des réseaux transnationaux⁶. Les gouvernements comptent de plus en plus sur leurs communautés à l'étranger pour stimuler le développement économique. En plus de favoriser leur rapatriement permanent, un nombre croissant de gouvernements encouragent l'établissement de liens avec les expatriés et facilitent leur retour temporaire au pays. Plusieurs organisations internationales ont mis au point des programmes qui facilitent ces initiatives. Entre 1977 et 1997, par exemple, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), au moyen de son programme de Transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés (TOKTEN), a envoyé environ 5 000 professionnels qualifiés pour des missions temporaires dans 49 pays en développement. Grâce à son programme intitulé Migrations pour le développement en Afrique, l'OIM facilite aussi les séjours dans leur pays d'origine des expatriés qui réunissent les conditions nécessaires.

82. Bien que la Chine, l'Inde et la République de Corée aient bénéficié de l'apport de leurs émigrés et descendants, d'autres pays n'ont guère tiré profit, semble-t-il, des activités de leurs expatriés (Lucas, 2005). L'existence d'institutions stables est une condition *sine qua non* pour que les émigrés participent au développement de leur pays d'origine. De plus, c'est lorsque le pays d'origine et le pays de destination facilitent tous les deux la mobilité internationale que les émigrés sont le mieux à même de développer le potentiel économique de leur pays d'origine. Pour que ces échanges aient lieu, il faut que les pays concernés mettent en place un certain nombre de mesures, parmi lesquelles l'octroi d'un statut juridique certain dans le pays de destination, assorti de permis de travail et de séjour qui permettent des absences temporaires, et la reconnaissance de la double nationalité.

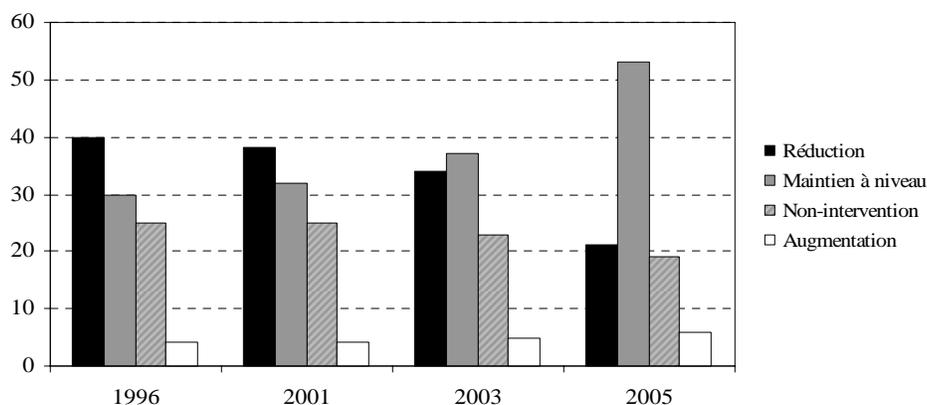
V. Politiques relatives aux migrations internationales

83. La position des gouvernements face aux tendances migratoires a profondément évolué depuis 1990, les pays du monde entier réagissant aux défis et aux avantages que présentent les migrations internationales. En 1996, la proportion de gouvernements ayant pour objectif de réduire leur immigration a atteint un taux record de 40 % (Organisation des Nations Unies, 2004). Ce chiffre a, depuis, été réduit de moitié et, au cours des 10 dernières années, les gouvernements de nombreux pays de destination n'ont cessé d'adopter ou de modifier des lois et règlements visant à faciliter la venue des catégories de migrants dont ils ont besoin, en particulier des travailleurs qualifiés et des travailleurs peu qualifiés admis à titre provisoire. Parallèlement, les mesures visant à prévenir et à éliminer l'immigration clandestine se sont multipliées et ont été renforcées. Par ailleurs, la proportion de gouvernements souhaitant freiner l'émigration de leurs ressortissants se situe autour de 25 % depuis 1986, et les pays d'origine ont pris davantage d'initiatives en vue d'encourager le retour de leurs citoyens résidant à l'étranger et de renforcer les liens avec leurs communautés d'expatriés afin de mettre les ressources potentielles de ces dernières au service du développement. La présente section passe en revue l'évolution des positions des gouvernements face à l'immigration et à l'émigration et étudie les faits nouveaux intervenus dans les politiques relatives à certains types d'immigration.

A. Positions des gouvernements concernant les niveaux d'immigration et d'émigration

84. Depuis le milieu des années 90, de plus en plus de gouvernements indiquent qu'ils souhaitent maintenir leur niveau d'immigration et sont moins disposés à prendre des dispositions pour freiner l'arrivée de migrants (Organisation des Nations Unies, 2006). En 2005, seulement 22 % des pays souhaitaient ralentir leur immigration, contre 40 % en 1996 (voir graphique). En outre, la proportion de pays cherchant à maintenir leur niveau d'immigration est passée de 30 % en 1996 à 54 % en 2005, tandis que la proportion de ceux cherchant à augmenter ce niveau est demeurée constante, soit aux environs de 5 %. Un quart des pays ont indiqué, en 1996, qu'ils n'avaient pas pris de dispositions en matière d'immigration, contre un cinquième en 2005. Il s'agit essentiellement de pays africains qui connaissent une émigration nette et dont les frontières sont difficilement contrôlables.

Politiques gouvernementales en matière d'immigration (en 1996, 2001, 2003 et 2005)



Source : *World Population Policies*, 2005, numéro de vente : E.06.XIII.5.

85. Sur les 78 pays qui voulaient réduire leur niveau d'immigration en 1996, 35 indiquent à présent qu'ils souhaitent conserver leur niveau actuel, 7 qu'ils n'envisagent pas de prendre de mesures en vue de le modifier et 5 qu'ils cherchent à l'augmenter. Les 31 autres pays continuent de s'efforcer de réduire leur immigration. L'évolution des positions s'explique par une meilleure compréhension des répercussions des migrations internationales et une prise de conscience progressive, de la part des gouvernements, de la nécessité d'encadrer l'immigration plutôt que de la restreindre. Elle est également due à la persistance de la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs, ainsi qu'à une plus grande harmonisation à l'échelle régionale des politiques en matière de migration, à la mondialisation de l'économie et la nécessité de réagir face aux tendances de fond en matière de vieillissement de la population.

86. C'est avant tout dans les pays développés que l'on observe un assouplissement des politiques d'immigration, 60 % d'entre eux ayant indiqué qu'ils souhaitaient réduire leur niveau d'immigration en 1996 contre seulement 12 % en 2005. Actuellement, seuls six pays développés souhaitent réduire leur immigration : le Danemark, l'Estonie, la France, l'Italie, les Pays-Bas et la Roumanie. Malgré cet objectif affiché, le Danemark, la France et les Pays-Bas espèrent attirer davantage de travailleurs qualifiés, tandis que l'Italie encourage l'admission de travailleurs immigrés à titre provisoire. Quatre pays développés – l'Australie, le Canada, la Fédération de Russie et la République tchèque – mènent une politique active de promotion de l'immigration en vue d'accroître le nombre d'admissions et de répondre ainsi à leurs besoins nationaux.

87. Parmi les pays en développement, la proportion de ceux qui mettent en œuvre des mesures visant à réduire l'immigration a également diminué : elle est passée d'un tiers en 1996 à un quart en 2005. En Amérique latine et dans les Caraïbes, seuls quatre pays ont indiqué qu'ils souhaitaient réduire leur niveau d'immigration : les Bahamas, le Belize, l'Équateur et le Panama. En Asie, le continent ayant la plus forte proportion de pays qui ont indiqué souhaiter réduire leur immigration, les changements de position ne sont intervenus que très récemment. Ainsi, alors qu'en 2003 la moitié des pays asiatiques souhaitaient réduire leur immigration, ils

n'étaient plus qu'un tiers en 2005. Les États membres du Conseil de coopération du Golfe mènent depuis longtemps des politiques visant à restreindre l'immigration afin de réduire leur dépendance vis-à-vis des travailleurs étrangers et s'efforcent de promouvoir l'emploi de leurs nationaux. À titre d'exemple, en 2003, le Gouvernement saoudien s'est donné pour objectif de ramener, d'ici à 2013, le taux de travailleurs immigrés à 20 % de la population au maximum, ce qui entraînerait une réduction de la main-d'œuvre immigrée actuelle d'au moins 3 millions de personnes.

88. En ce qui concerne l'émigration, environ un quart des gouvernements indiquent qu'ils souhaitent la voir diminuer, cette proportion étant pratiquement inchangée depuis 1986. Cinquante-trois pays sont préoccupés par cette question, quatre d'entre eux ayant fait part de leur crainte de perdre des travailleurs hautement qualifiés. En revanche, 11 pays cherchent à attirer davantage de migrants : le Bangladesh, l'Inde, l'Indonésie, la Jordanie, le Népal, le Pakistan, la Thaïlande, la Tunisie, Tuvalu, le Viet Nam et le Yémen (Organisation des Nations Unies, 2006). Les principaux pays d'origine des travailleurs migrants – comme le Bangladesh, l'Inde, le Pakistan, les Philippines, Sri Lanka, la Thaïlande et le Viet Nam – ont mis en place des structures spéciales afin d'encadrer les migrations des travailleurs et de garantir les droits et la sécurité de leurs ressortissants résidant à l'étranger (Organisation de coopération et de développement économiques, 2004).

89. Les pays qui font face à une émigration importante de leurs travailleurs qualifiés, en particulier les pays de petite taille et à faible revenu, ont adopté des mesures ayant pour but d'encourager le retour de cette catégorie de travailleurs. En 2005, 72 pays avaient mis en place des politiques et programmes visant à promouvoir le retour de leurs ressortissants, contre 59 en 1996. Sur ces 72 pays, 59 étaient des pays en développement (Organisation des Nations Unies, 2006). L'émigration du personnel médical a une incidence particulière sur les pays qui font face à une pénurie importante de cette catégorie de professionnels. Des mesures sont également élaborées en vue de les retenir.

90. Compte tenu de l'importance que revêtent les envois de fonds des travailleurs émigrés pour les économies de nombreux pays d'origine, les gouvernements concernés ont mis en œuvre des mesures visant à accroître ces opérations, à promouvoir les transferts par l'intermédiaire de circuits officiels, à réduire le coût des transferts et à canaliser les fonds envoyés vers des investissements productifs. On retiendra l'exonération fiscale des revenus liés aux envois de fonds, l'amélioration de l'accès aux services bancaires pour les expéditeurs et les destinataires, le renforcement de la coopération avec les pays de destination afin de permettre aux banques locales d'effectuer des opérations à l'étranger et la réduction des droits de douane applicables aux biens expédiés par les migrants (Banque mondiale, 2006). En outre, les gouvernements des pays d'origine incitent activement leurs ressortissants émigrés à investir leur épargne dans des projets menés dans leur communauté d'origine. Ainsi, au Mexique, les autorités locales, étatiques et fédérales versent 3 dollars pour chaque dollar que les émigrés investissent dans des projets communautaires (Organisation des Nations Unies, 2004).

91. Enfin, l'autorisation de la double nationalité a largement contribué au maintien des liens avec les expatriés. En 2002, environ 35 pays la reconnaissaient. Ces dernières années, l'Inde, le Mexique, les Philippines et la République dominicaine,

qui sont de grands pays d'émigration, ont adopté une législation autorisant la double nationalité.

B. Politiques relatives à l'admission des migrants hautement qualifiés

92. De plus en plus de pays encouragent l'admission de migrants possédant les compétences requises pour répondre à la demande dans les secteurs de la science et des technologies. Quelque 30 pays, y compris 17 pays développés, ont mis en place des politiques ou programmes visant à promouvoir l'admission de travailleurs hautement qualifiés (Organisation des Nations Unies, 2006), ce qui signifie que peu de pays en développement ont pris des mesures en ce sens alors que leurs besoins en travailleurs qualifiés, en particulier dans les domaines de la gestion et du génie, sont considérables. Par ailleurs, cinq pays en développement – l'Arabie saoudite, le Bhoutan, le Botswana, les Émirats arabes unis et la Jordanie – ont indiqué qu'ils souhaitaient ralentir l'immigration de travailleurs qualifiés afin d'améliorer les perspectives d'emploi de leurs nationaux.

93. Les pays d'immigration ont adopté, de longue date, des politiques favorisant l'admission de travailleurs étrangers qualifiés. En Australie et au Canada, les candidats au statut de résident permanent sont sélectionnés sur la base d'un système de points : en Australie, les personnes possédant des diplômes reconnus par le pays et au moins trois années d'expérience professionnelle accumulent le plus grand nombre de points; au Canada, les candidats ayant une formation du deuxième cycle de l'enseignement secondaire ou universitaire reçoivent des points supplémentaires. Depuis 1965, les États-Unis accordent la priorité aux immigrés justifiant des compétences recherchées par les employeurs; le nombre maximum de visas accordés à cette catégorie a été relevé à 140 000 par an en vertu de la loi sur l'immigration de 1990. En outre, les États-Unis disposent de plusieurs catégories de visas permettant l'admission provisoire de personnel qualifié. Les candidats sont, en majorité, admis au titre du programme H-1B, dont le nombre maximum de bénéficiaires, qui avait été fixé à 65 000 par la loi sur l'immigration de 1990, est passé à 115 000 pour les années fiscales 1999 et 2000, puis à 195 000 pour les années fiscales 2001 à 2003 avant d'être ramené à 65 000 (United States Immigration and Naturalization Service, 2002). En Australie, le Gouvernement a relevé le plafond de l'immigration en 2002 et fait largement bénéficier les travailleurs qualifiés de cette augmentation (Organisation des Nations Unies, 2003). En Nouvelle-Zélande, le Gouvernement a modifié, en 2003, les critères de sélection des immigrants qualifiés afin de mieux répondre aux besoins nationaux et pris des dispositions visant à faciliter l'acquisition du statut de résident permanent pour les travailleurs immigrés qualifiés admis à titre provisoire.

94. Depuis 1990, plusieurs pays européens ont assoupli les restrictions relatives à l'admission des travailleurs hautement qualifiés. En France, la loi sur l'immigration de 1998 a créé un statut spécial pour les scientifiques et les chercheurs et facilité les conditions d'admission des travailleurs hautement qualifiés dans le domaine des technologies de l'information. En Allemagne, un programme spécial permettant le recrutement de travailleurs étrangers dans ce même domaine a été lancé en août 2000 et prorogé jusqu'à la fin de 2004. La loi sur l'immigration de 2004 a ensuite facilité les conditions de recrutement de certaines catégories de travailleurs qualifiés et leur installation permanente. Elle a également autorisé l'admission d'investisseurs

étrangers. Au Royaume-Uni, un programme expérimental mis en place au début de 2002 permet aux travailleurs étrangers hautement qualifiés de demeurer dans le pays pendant une durée maximale d'un an afin d'y chercher un emploi. En 2003, la République tchèque a lancé un projet visant à recruter des travailleurs étrangers hautement qualifiés à l'aide d'un système de points. Le Danemark, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède offrent divers abattements fiscaux ou exonérations fiscales aux migrants qualifiés (Organisation des Nations Unies, 2003). Enfin, l'Union européenne a adopté, en 2005, une directive sur la reconnaissance des qualifications professionnelles en vue de promouvoir la mobilité du personnel qualifié au sein de l'Union (Conseil de l'Union européenne, 2005).

95. En Asie, plusieurs pays ont également pris des mesures tendant à promouvoir l'immigration de travailleurs qualifiés. Le Japon a assoupli ses restrictions relatives à l'admission des ingénieurs et autres spécialistes; la République de Corée a modifié sa législation sur l'immigration afin de faciliter la venue de professionnels et de techniciens; Singapour a modifié sa réglementation afin de permettre aux étrangers ayant un bon niveau d'éducation et un potentiel de gains élevé de solliciter le statut de résident permanent (Organisation des Nations Unies, 2003).

C. Politiques relatives à l'admission des migrants peu qualifiés

96. Il existe une pénurie de main-d'œuvre non seulement au sommet de la hiérarchie professionnelle mais aussi à sa base. En effet, dans les économies prospères et dynamiques, les travailleurs locaux dédaignent les emplois trop difficiles, trop exigeants ou peu prestigieux. Pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre dans les secteurs de l'économie exigeant peu de qualifications (comme l'agriculture, le bâtiment, l'hôtellerie ou les services à domicile), les gouvernements ont mis en place des programmes d'admission temporaire de travailleurs étrangers peu qualifiés, qui permettent généralement à ces derniers de résider dans le pays pour une période déterminée dans le cadre de contrats de travail temporaires. Certains programmes fixent des quotas ou des limites quant au nombre d'admissions par an, et les admissions sont autorisées si preuve a été faite qu'aucun ressortissant national n'est disposé à accepter un emploi donné.

97. Plusieurs pays d'Asie accueillent de nombreux travailleurs migrants dans le cadre de programmes d'admission temporaire. Tous les pays du Conseil de coopération du Golfe, ainsi que la région administrative spéciale de Hong Kong (Chine), la Malaisie, la République de Corée, Singapour et la Thaïlande ont adopté des mesures concernant l'admission des migrants peu qualifiés. Les conditions d'emploi et de séjour des travailleurs migrants dans ces pays sont généralement régies par un permis de travail lié à un employeur donné. En Europe, la Fédération de Russie a promulgué, en 2002, une loi permettant la délivrance de permis de travail à des personnes souhaitent travailler dans le pays pour une durée maximum d'un an, ainsi que de permis de séjour temporaire à des personnes qui peuvent résider et travailler dans le pays pendant une durée maximum de trois ans. En Afrique, l'Afrique du Sud a recours à des accords bilatéraux pour réguler l'admission temporaire des travailleurs immigrés venus de pays voisins dont a besoin son secteur minier.

98. Bien que l'essentiel des migrations internationales de la main-d'œuvre ait lieu en dehors des voies établies par les accords bilatéraux, au moins 176 accords de ce

type portant sur diverses formes de mobilité professionnelle étaient en vigueur en 2003 dans les pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques, 2004). Ces accords couvrent notamment les mouvements internationaux de travailleurs frontaliers, de travailleurs saisonniers, de travailleurs liés par un contrat ou un projet, de travailleurs immigrés temporaires, de stagiaires et de bénéficiaires de programmes vacances-travail. Certains concernent le recrutement de travailleurs dans un secteur particulier (comme l'agriculture) ou à des postes spécifiques (par exemple les infirmiers ou les dispensateurs de soins). Avec l'ouverture des frontières des pays d'Europe de l'Est, le nombre d'accords bilatéraux relatifs au recrutement de travailleurs étrangers dans la région a été multiplié par cinq au début des années 90. Plus récemment, l'Espagne, l'Italie et le Portugal ont conclu une nouvelle série d'accords bilatéraux pour faire face à leur pénurie de main-d'œuvre. L'Allemagne, l'Espagne, la Pologne et la Slovaquie figurent parmi les pays européens qui disposent du plus grand nombre d'accords régissant l'emploi des travailleurs étrangers (Organisation de coopération et de développement économiques, 2004). L'Allemagne a conclu la plupart de ses accords avec les pays d'Europe de l'Est, tandis que l'Espagne est davantage tournée vers les pays d'Amérique latine. Malgré le nombre croissant d'accords de ce type et de pays concernés, le volume des migrations de la main-d'œuvre entrant dans le cadre des accords existants demeure relativement faible.

99. Plusieurs pays développés ont mis en place des programmes spéciaux d'admission de travailleurs peu qualifiés. L'Allemagne, le Canada, l'Espagne, les États-Unis et le Royaume-Uni, entre autres, disposent de programmes relatifs aux travailleurs saisonniers, essentiellement pour répondre aux besoins de main-d'œuvre dans le secteur de l'agriculture. En outre, l'Australie, le Canada, le Japon, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni ont conçu des programmes permettant aux jeunes de certains pays de voyager et de travailler sur leur territoire pour une durée d'un ou deux ans (programmes vacances-travail). Ces jeunes migrants trouvent généralement un emploi temporaire nécessitant peu de qualifications. De même, les admissions de stagiaires par le Japon et la République de Corée permettent de répondre à la pénurie de main-d'œuvre dans les emplois peu qualifiés.

100. Les pays qui connaissent un problème de pénurie de main-d'œuvre tentent parfois d'y remédier en tolérant la présence d'immigrés en situation irrégulière. Les pays développés comme les pays en développement se trouvent face à cette situation, et plusieurs d'entre eux ont mis en place des programmes de régularisation afin d'offrir aux immigrés concernés un statut garanti et de mieux encadrer les migrations de main-d'œuvre.

D. Politiques de regroupement familial

101. La plupart des pays d'accueil ont adopté des dispositions permettant le regroupement familial dans certaines conditions. Bien que le regroupement familial trouve son fondement juridique dans les instruments internationaux, qui établissent le droit des individus à une vie de famille, et les législations nationales, l'interprétation de ce qui constitue le regroupement familial et la définition des conditions à remplir pour en bénéficier diffèrent d'un pays à l'autre. En règle générale, on établit une distinction fondamentale entre les immigrés temporaires et ceux ayant un titre de séjour de longue durée. Les étrangers qui bénéficient d'un permis provisoire de séjourner, de travailler ou d'étudier dans un pays donné ne sont

généralement pas autorisés à faire venir leur famille, à moins d'être hautement qualifiés (SOPEMI, 2001). Seuls les migrants jouissant d'un titre de séjour garanti et de longue durée y sont autorisés. On observe également des différences considérables en ce qui concerne les membres de la famille pouvant bénéficier du regroupement. Il s'agit généralement du conjoint et des enfants mineurs. En outre, afin d'éviter que certains individus n'aient recours à des mariages blancs pour faire un usage abusif des dispositions relatives au regroupement familial, des restrictions sont souvent prévues concernant la durée du mariage ou l'âge minimum des époux, et une période minimum de cohabitation est parfois requise. Il est courant d'exiger que la personne qui demande le regroupement familial prouve qu'elle est solvable ou gagne un salaire supérieur à un certain montant.

102. Ces dernières années, les inquiétudes suscitées par l'usage abusif du regroupement familial ont entraîné un durcissement de la réglementation applicable à cette mesure. Ainsi, l'Irlande a restreint les possibilités accordées aux parents étrangers d'un enfant né sur le sol irlandais de prétendre à un permis de séjour. Les Pays-Bas ont relevé l'âge minimum des époux de 18 à 21 ans ainsi que le salaire minimum de la personne effectuant la demande de regroupement familial. Au Danemark, les ressortissants de ce pays doivent fournir la preuve de leur solvabilité et déposer une caution s'ils veulent faire venir leur conjoint étranger, et les deux époux doivent être âgés d'au moins 24 ans. La Norvège a également relevé le salaire minimum requis pour faire la preuve de sa solvabilité. En France, les personnes rejoignant leur conjoint se voient accorder, au départ, un titre de séjour de cinq ans, et une cohabitation de deux ans est requise avant qu'elles ne puissent obtenir un titre de séjour de longue durée. La Suisse impose également aux conjoints étrangers de ressortissants suisses un statut temporaire avant qu'ils ne puissent prétendre à la résidence permanente. Contrairement aux pays ayant pris des mesures plus restrictives, le Canada a assoupli, en 2002, certaines de ses dispositions relatives au regroupement familial en relevant à 22 ans l'âge maximum des enfants à charge pouvant en bénéficier et en rappelant que les parents et les concubins peuvent également y prétendre.

103. Bien que certaines modifications recensées aient entraîné, à court terme, une diminution des migrations au titre du regroupement familial, il ne faut pas s'attendre à ce que ce type de migration perde de son importance, d'autant que le nombre de mariages entre des individus de nationalités différentes s'accroît en raison de l'augmentation des migrations et des voyages parmi les jeunes célibataires, et que les migrations au titre du regroupement familial permettent d'atténuer les déséquilibres entre les sexes dans certains pays.

E. Politiques d'intégration et de naturalisation des migrants

104. De plus en plus de pays d'accueil adoptent des politiques mettant l'accent sur l'intégration des migrants. En 2005, 75 pays ont indiqué qu'ils avaient mis en œuvre des programmes destinés à favoriser l'intégration des non-nationaux, contre 52 pays en 1996 (Organisation des Nations Unies, 2006). On trouve des programmes de ce type dans 37 pays développés et 38 pays en développement. En règle générale, les politiques d'intégration des pays développés reconnaissent et mettent en avant les avantages qu'offre la diversité à la société. Les mesures d'intégration insistent sur l'importance de lutter contre toutes les formes de discrimination et comportent souvent des dispositions visant à protéger la liberté de religion des migrants.

Reconnaissant que l'intégration est facilitée lorsque les immigrés ont une bonne maîtrise de la langue nationale, les pays d'accueil proposent souvent des formations et des cours linguistiques spéciaux sur les mœurs et la culture locales. Certains pays exigent des candidats à l'immigration qu'ils aient une bonne connaissance de la langue nationale et d'autres atouts nécessaires à une intégration réussie avant même de les accepter et d'envisager un regroupement familial.

105. L'un des principaux problèmes qui se posent en matière de perspectives d'intégration des communautés immigrées concerne les résultats scolaires médiocres de la deuxième génération et la probabilité plus grande pour les immigrés de se retrouver au chômage et de dépendre des aides sociales. Ainsi, dans l'Union européenne, le taux de chômage des étrangers représente près du double de celui des ressortissants de l'Union (Commission européenne, 2004). Afin d'améliorer l'intégration des immigrés dans le marché du travail, plusieurs pays d'accueil ont mis en place des programmes linguistiques et de formation professionnelle, s'adressant souvent aux femmes immigrées, qui ont tendance à rencontrer davantage de difficultés dans la recherche d'un emploi. En outre, des pays comme les Pays-Bas ou la Suède ont mis en place des programmes incitant les employeurs à recruter les chômeurs de longue durée, ce qui s'est avéré profitable pour les immigrés.

106. D'une manière générale, les étrangers ne bénéficient pas des mêmes droits que les nationaux. C'est pourquoi l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil constitue un pas important vers une intégration réussie. Les pays d'immigration permettent normalement une naturalisation relativement rapide des étrangers entrés sur leur territoire en tant qu'immigrés. Dans les autres pays, la naturalisation n'est pas considérée comme un aboutissement logique. Ces dernières années, l'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Espagne, le Luxembourg et l'Ukraine ont assoupli leur procédure de naturalisation, tout au moins pour certaines catégories d'immigrés. Cependant, un certain nombre de pays européens – notamment l'Autriche, le Danemark, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie et les Pays-Bas – ont durci leurs dispositions en la matière en exigeant que les candidats possèdent une connaissance de la langue nationale. L'Italie a allongé la durée de résidence requise et l'Irlande a mis fin à sa pratique consistant à accorder la nationalité irlandaise à toute personne née sur son sol.

F. Politiques en matière d'asile et de réfugiés

107. La Convention relative au statut des réfugiés de 1951⁷ et son protocole facultatif de 1967⁸ sont les principaux instruments internationaux qui définissent les politiques relatives aux réfugiés. En octobre 2005, 140 États avaient ratifié ces deux instruments et six autres en avaient ratifié un des deux. De 1990 à 2004, 41 nouvelles ratifications ont eu lieu, dont 21 de 1990 à 1994. Le nombre élevé de ratifications au début des années 90 est dû à l'adhésion à ces instruments de plusieurs États, en Europe et en Asie, qui venaient d'acquiescer leur indépendance et dont un grand nombre connaissaient alors un important mouvement migratoire forcé. La plupart des réfugiés sont accueillis par des États parties à la Convention de 1951 ou à son protocole de 1967 (84 % au début de 2004). Parmi les 147 pays accueillant des réfugiés en 2004, 123 étaient parties aux instruments internationaux relatifs aux réfugiés.

108. Depuis 1990, les gouvernements ont su trouver des solutions au sort pénible des populations réfugiées de longue date. De 1990 à 2004, 21 millions de réfugiés ont pu rentrer dans leur pays d'origine, pour la plupart avec l'aide du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). En outre, 1,7 million de réfugiés ont été réinstallés dans des pays tiers. Ces dernières années, les solutions durables l'ont nettement emporté sur les nouveaux mouvements de réfugiés et c'est ainsi que le nombre de réfugiés relevant du mandat du HCR est tombé de 15,9 millions en 1990 à 9,2 millions en 2005.

109. Le nombre croissant de demandeurs d'asile dans les pays développés, particulièrement depuis la fin des années 80, a provoqué une série de changements dans les politiques de ces pays. En Europe, les États membres de l'Union européenne se sont efforcés de renforcer les frontières extérieures de l'Union et de réduire les contrôles aux frontières intérieures, dans le cadre de la Convention d'application de l'Accord de Schengen (1990) et du Traité de Maastricht (entré en vigueur en 1993). Les sanctions contre les transporteurs, adoptées d'abord par l'Allemagne et le Royaume-Uni en 1987, sont devenues la norme dans les pays développés en 2000. Les pays dits « de Schengen » ont étendu l'exigence du visa aux ressortissants d'une liste commune de pays qui en comptait 73 en 1993 et 150 en 1998. Aux termes de la Convention de Dublin (1990), il est devenu impossible de demander l'asile dans plusieurs États simultanément car l'État ayant à traiter chaque demande est désormais déterminé dès le début de la procédure. En 1992, lors d'une réunion ministérielle tenue à Londres, les États membres de l'Union européenne ont convenu d'appliquer la notion de « pays tiers sûr », qui leur permet de rejeter des demandes d'asile émanant de personnes ayant transité dans des pays où l'asile aurait pu être demandé. De même, une liste de « pays d'origine sûrs » a été établie pour accélérer le traitement des demandes d'asile de ressortissants de pays dans lesquels ceux-ci courent, en principe, peu de risques d'être persécutés. De 1991 à 1998, les pays développés, et particulièrement ceux d'Europe, ont adopté tout un arsenal de mesures, dont celles énoncées ci-dessus.

110. Depuis 1999, les États membres de l'Union européenne se sont efforcés d'harmoniser leurs politiques d'asile. La première étape de ce processus s'est achevée en avril 2004 avec l'adoption de mesures visant à confier la responsabilité de chaque demande d'asile à un seul État membre (Dublin II et règlement EURODAC) et l'entrée en vigueur de trois directives établissant les normes minimales relatives à la protection temporaire, à la protection subsidiaire et à l'accueil des demandeurs d'asile (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 2005). Plusieurs États membres de l'Union européenne ont également adopté des mesures pour limiter les avantages sociaux accordés aux demandeurs d'asile dont les dossiers ont été rejetés et pour faciliter leur retour.

G. Mesures de lutte contre les migrations clandestines

111. Les migrants en situation irrégulière sont ceux qui entrent sur le territoire d'un pays sans autorisation en règle ou qui ont violé les termes du permis de séjour en leur possession, y compris en restant au-delà de sa date d'expiration. Les gouvernements peuvent renvoyer ou expulser les étrangers en situation irrégulière. Certains gouvernements ont conclu des accords de réadmission pour garantir que les étrangers en situation irrégulière qui n'ont pas de documents validant leur origine soient néanmoins admis par leur pays d'origine en cas d'expulsion. Il faut

également mentionner les accords bilatéraux entre les pays d'accueil et les pays par lesquels les migrants transitent, visant à ce que les pays de transit contribuent aux efforts déployés pour enrayer l'afflux des migrants. La Turquie et divers pays d'Afrique du Nord sont devenus des points de transit pour un nombre croissant de personnes d'Asie et d'Afrique subsaharienne qui tentent de pénétrer clandestinement en Europe. Dans le cas des États-Unis, c'est par le Mexique ou par les pays d'Amérique centrale ou des Caraïbes que transitent des migrants clandestins venus de toutes les régions du monde. Les pays de transit prennent de plus en plus de mesures pour intercepter ces migrants et les empêcher d'atteindre la destination escomptée.

112. L'entrée clandestine d'étrangers est devenue un sujet de préoccupation plus grand après les attentats du 11 septembre 2001 et des explosions de Bali, Casablanca, Madrid et Londres. Les gouvernements ont entrepris d'appliquer des politiques plus sévères en matière d'octroi de visas, notamment aux ressortissants des pays d'où proviennent systématiquement de nombreux migrants clandestins. De plus en plus de pays délivrent des documents de voyage lisibles par des machines, ainsi que des passeports aux caractéristiques de sécurité renforcées, difficiles à falsifier, et des cachets de visa infalsifiables, toutes mesures qui rendent la contrefaçon des documents très malaisée. En outre, les autorités nationales ont considérablement intensifié l'échange d'informations entre pays sur les personnes suspectes et renforcent la coopération au contrôle des frontières.

113. On estime que près de la moitié des migrants qui franchissent clandestinement les frontières passent par les filières du trafic ou de la traite (Organisation internationale pour les migrations, 2003). Aux fins du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée⁹, l'expression « trafic illicite de migrants » désigne le fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un État partie d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet État [art. 3a)]. Aux fins du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée¹⁰, l'expression « traite... » désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude ou tromperie à des fins irrégulières telles que le travail forcé, la servitude, l'esclavage ou l'exploitation sexuelle. Les organisateurs du trafic ou de la traite vont du petit passeur, qui aide à franchir la frontière clandestinement, aux réseaux de la criminalité internationale, qui fournissent une gamme complète de services, y compris les documents falsifiés, la logistique nécessaire pour traverser les frontières, ainsi que le logement et les emplois illégaux dans les pays d'accueil. Les femmes, en particulier, se retrouvent souvent forcées à la prostitution, au mariage, au travail domestique ou dans des ateliers clandestins, ou à d'autres formes d'exploitation.

114. L'adoption par l'Assemblée générale, en 2000, des protocoles cités ci-dessus et leur large ratification constituent une avancée importante. De plus en plus conscients de l'ampleur du phénomène, de nombreux États ont criminalisé des activités, impunies jusqu'alors, liées à la traite et au trafic de personnes, et la plupart des pays d'accueil ont soit adopté de nouvelles sanctions, soit augmenté les peines

applicables aux auteurs de la traite, aux migrants en situation irrégulière ainsi qu'à leurs employeurs.

H. Politiques relatives aux migrations d'étudiants

115. Parallèlement à l'internationalisation croissante de l'éducation, le nombre de personnes qui migrent à des fins d'études est en croissance et les pays développés sont leurs destinations principales. Même si les chiffres disponibles sur les étudiants étrangers inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur ne permettent pas de faire la distinction entre ceux qui migrent pour étudier et ceux qui ont été élevés dans le pays où ils étudient et y terminent leur cursus, d'autres éléments indiquent que le nombre croissant d'étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur s'explique en grande partie par l'arrivée d'étudiants migrants.

116. Les États-Unis sont la destination principale des candidats aux études supérieures à l'étranger. En 2002, 583 000 étudiants étrangers s'étaient inscrits dans des établissements agréés, du niveau du premier cycle universitaire ou des cycles supérieurs. On estime qu'en 2001, 67 % des étrangers étudiant aux États-Unis payaient leurs frais d'étude avec des revenus d'origine personnelle ou familiale (ONU, 2003). La plupart des étudiants étrangers aux États-Unis viennent d'Asie ou d'Europe.

117. Les autres principaux pays d'accueil d'étudiants universitaires étrangers sont l'Allemagne, l'Australie, la France et le Royaume-Uni. Tous ont enregistré une croissance du nombre d'étudiants étrangers entre 1990 et 2002, mais cette progression a été particulièrement prononcée en Allemagne, en Australie et au Royaume-Uni. Dans le cas de l'Australie, cette évolution est due au fait qu'à la fin des années 80, les autorités australiennes ont pris la décision de déréglementer le secteur de l'enseignement, d'aider les établissements d'enseignement supérieur à créer des cursus pour les étudiants étrangers, d'en faire la publicité et de faciliter l'obtention du visa pour les étudiants étrangers payants (ONU, 2003). Ensuite, en 2002, elles ont encore simplifié les procédures d'admission des étudiants étrangers.

118. En Allemagne, cette tendance à la hausse tient pour une bonne part au grand nombre d'étrangers vivant dans le pays. C'est ainsi qu'environ 15 % de tous les étudiants étrangers en Allemagne sont des citoyens turcs, vraisemblablement des fils et petits-fils des vagues de travailleurs turcs émigrés dans ce pays.

119. Au Royaume-Uni, cette croissance est en partie due à l'application d'accords de l'Union européenne aux termes desquels les citoyens de l'Union ont droit à des ristournes sur les frais d'inscription par rapport aux étudiants d'autres pays et reçoivent une aide financière pour étudier à l'étranger. Comme la demande d'études supérieures en anglais augmente, les universités britanniques sont particulièrement appréciées par les étudiants des pays du sud de l'Europe. Les étudiants grecs, en particulier, représentent 12 % de la population estudiantine étrangère au Royaume-Uni.

120. Si, en principe, les étudiants étrangers sont censés rentrer chez eux à la fin de leurs études, l'étape des études est souvent la première vers une installation à l'étranger. Aux États-Unis, une proportion importante d'étudiants étrangers terminant le doctorat souhaitent rester après avoir obtenu leur titre et l'adaptation de leur statut est généralement possible. En Australie, où les étudiants étrangers

devaient quitter le pays à la fin de leurs études et attendre ensuite deux ans pour postuler au statut d'immigrant, le Gouvernement a autorisé, en 1999, le changement de statut directement à la fin des études et, en 2001, a simplifié les procédures. Au Royaume-Uni, dans le cadre d'un programme d'immigration accessible aux étrangers hautement qualifiés lancé en 2002, des étudiants étrangers peuvent demander un permis de travail lorsqu'ils ont obtenu un diplôme universitaire du deuxième ou du troisième cycle. De même, en Autriche, en France et en République de Corée, les étudiants étrangers diplômés en technologie de l'information peuvent changer de statut, se présenter sur le marché du travail et demander un permis de séjour. En Allemagne, la loi de 2004 sur l'immigration permet aux étudiants étrangers de chercher un emploi dans le pays lorsqu'ils ont leur titre. Au Canada, où le changement de statut des étudiants en fin d'études est devenu possible, le Gouvernement collabore avec les universités et les administrations provinciales pour attirer plus d'étudiants étrangers.

121. S'il est vrai que les pays développés comptent le plus grand nombre d'étudiants étrangers, quelques pays en développement, dont la Jordanie, le Liban, la République de Corée et la Turquie, en Asie, et le Mexique, en Amérique latine, attirent un nombre non négligeable d'étudiants étrangers. Il faut aussi ajouter l'Afrique du Sud, qui comptait 15 000 étudiants étrangers en 1998. Ces pays sont devenus des pôles de formation supérieure pour des étudiants des pays environnants; par ailleurs, d'autres pays souhaitent étendre leurs capacités de formation en constituant des partenariats avec des universités prestigieuses et d'autres institutions de pays développés. C'est ainsi que la Chine, le Qatar et Singapour créent des campus locaux gérés en partenariat avec des universités étrangères, dans le but d'offrir des formations de haut niveau à leurs citoyens mais aussi de devenir des centres de formation autonomes et jouissant d'une reconnaissance internationale. Il faut donc s'attendre à ce que les flux migratoires à des fins d'études s'amplifient mais aussi à ce que la concurrence dans ce domaine amène une plus grande diversification des destinations, particulièrement pour les étudiants des pays en développement.

VI. Initiatives bilatérales, régionales et internationales concernant les migrations internationales

122. La coopération intergouvernementale est une composante essentielle des stratégies que les gouvernements peuvent mettre en œuvre pour maximiser les avantages des migrations internationales et résoudre les problèmes qu'elles posent. Elle peut se décliner aux niveaux bilatéral, régional ou multilatéral. La présente section du rapport passe en revue les formes que peut prendre cette coopération pour accompagner les migrations internationales.

A. Le cadre bilatéral

123. La coopération en matière de migrations est souvent officialisée sous forme d'accords bilatéraux. Comme on l'a vu plus haut, les États membres de l'OCDE ont signé 176 accords bilatéraux dans ce domaine (OCDE, 2004). En Amérique latine et aux Caraïbes, 84 accords bilatéraux ont été signés entre 1991 et 2000, dont plus de la moitié avec des pays appartenant à d'autres régions (Mármora, 2003). Les

accords bilatéraux répondent au souci de faire en sorte que les flux migratoires se conforment à des règles établies et se déroulent dans des conditions qui les rendent avantageux pour les deux pays concernés. Outre ces accords visant à encadrer les flux migratoires, on voit apparaître un nombre croissant d'accords visant à renvoyer dans leur pays d'origine des immigrants en situation irrégulière, comme par exemple les accords conclus récemment entre l'Allemagne et l'Albanie ou entre l'Espagne et la Mauritanie (SOPEMI, 2005).

124. Enfin, certains pays ont conclu des accords bilatéraux tendant à sécuriser et accélérer les transferts de fonds. Le Canada, par exemple, a signé avec certains pays des Caraïbes des accords autorisant le virement automatique d'une partie du salaire d'un travailleur immigré à sa famille dans son pays d'origine. En 2003, les Philippines et les États-Unis ont conclu un protocole d'accord sur le renforcement des transferts de fonds qui devraient réduire le coût de ces transferts pour les immigrants philippins.

B. Cadre régional

125. Au niveau régional, la tendance à l'intégration économique a donné naissance à un certain nombre d'accords régionaux de libre-échange qui contiennent parfois des dispositions sur la circulation des travailleurs. L'Union européenne est le groupe régional le plus avancé à cet égard. Dès 1957 en effet, le Traité de Rome prévoyait la libre circulation des travailleurs entre les États membres. En 1993, l'Union européenne a consacré la liberté de circulation à l'intérieur de ses frontières de tous les citoyens de ses États membres. Cependant, lorsque 10 nouveaux membres ont été admis dans l'Union, des restrictions ont été imposées à la circulation de leurs citoyens pendant une période de transition qui doit prendre fin en 2011. En plus de réglementer la circulation de ses citoyens à l'intérieur de ses frontières, l'Union européenne a formé des partenariats avec certains pays d'origine; formulé une politique commune en matière d'asile; et encouragé un traitement équitable des citoyens de pays tiers établis dans ses États membres.

126. Le cadre légal et réglementaire des marchés communs et zones de libre-échange institués dans d'autres régions du monde comprend parfois des accords tendant à faciliter la circulation des personnes ou des travailleurs, mais aucun n'est aussi avancé que celui de l'Union européenne. On citera, à titre d'exemple, les protocoles relatifs à la libre circulation des personnes de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale qui ne sont pas appliqués. En Asie, l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) a adopté un document de voyage spécial pour faciliter les déplacements des hommes d'affaires. En Amérique, le Marché commun du sud (MERCOSUR) a adopté une série d'instruments tendant à faciliter la circulation des touristes et des hommes d'affaires entre ses États parties, tandis que l'Accord de libre-échange nord-américain contient des dispositions prévoyant la délivrance de visas spéciaux aux travailleurs qualifiés de ses États parties (Organisation internationale du travail, 2004).

127. Les processus consultatifs régionaux, qui se multiplient surtout depuis 1995, constituent un autre type de coopération régionale. Lancées en 1985 pour étudier les questions d'asile, les Consultations intergouvernementales sur les politiques d'asile, de réfugiés et migratoires en Europe, en Amérique du Nord et en Australie, ont

inauguré ce genre de processus. Le premier processus régional lancé dans des pays en développement a réuni les pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Nord à Puebla (Mexico) en 1996. On compte aujourd'hui deux processus régionaux dans les Amériques, trois en Asie et deux en Afrique. L'Europe en compte au moins quatre (Nations Unies, 2004; OIM, 2003). La plupart des processus consultatifs ont une composante officieuse qui facilite le dialogue et l'échange d'informations. Du fait qu'ils réunissent des pays d'origine, de transit et de destination ainsi que des représentants de différentes branches de leurs administrations respectives, ces processus favorisent la coordination et la collaboration non seulement sur le plan international mais aussi sur le plan national. Bien qu'il soit trop tôt pour apprécier leur impact, il semble qu'ils facilitent une appréhension commune des problèmes et encouragent la coopération.

C. Cadre international

128. Les migrations internationales sont de plus en plus présentes sur l'agenda international. Dans son rapport de 2002 intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement », le Secrétaire général en faisait un des problèmes au sujet desquels les Nations Unies doivent approfondir leurs connaissances, cibler leur intervention et agir plus efficacement. En 2005, le Document final du Sommet mondial réuni à l'occasion de la soixantième session de l'Assemblée générale reconnaissait le lien important qui existe entre les migrations internationales et le développement ainsi que la nécessité pour les gouvernements de traiter cette question de manière coordonnée et cohérente afin de permettre aux pays d'origine, de transit et de destination de relever les défis et d'exploiter le potentiel positif des migrations.

129. La plupart des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies depuis 1990 ont abordé d'une façon ou d'une autre les questions de migration. Les textes issus de ces conférences, bien qu'ils ne soient pas contraignants sur le plan juridique, ont contribué à façonner le cadre législatif et réglementaire dans lequel les pays inscrivent leur action par rapport aux migrations internationales. Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (Nations Unies, 1995), en particulier, propose un ensemble vaste et détaillé d'objectifs et de recommandations concernant les migrations internationales, dont l'une est d'encourager les pays d'origine et les pays d'accueil à instaurer entre eux une coopération et un dialogue plus poussés afin de tirer le meilleur parti possible des avantages des courants migratoires pour les intéressés et de faire en sorte que les migrations aient autant que possible des incidences favorables sur le développement.

130. L'ONU et l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont travaillé activement à élaborer un corps de normes légales et d'instruments juridiques applicables aux migrations internationales (voir le tableau 8). Ces textes abordent un large éventail de questions, parmi lesquelles celles des droits des travailleurs migrants, de la prévention de la traite et du trafic des personnes, et de la protection des réfugiés. Trois grands instruments encadrent la protection et le traitement des travailleurs migrants internationaux. La Convention n° 97 de l'OIT, adoptée en 1949, contient des dispositions appelant les États à appliquer à l'emploi des travailleurs migrants un traitement qui ne soit pas moins favorable que celui qu'il applique à ses propres ressortissants. Elle a été ratifiée par 43 pays. La Convention

n° 143 de 1975 prévoit que les travailleurs migrants doivent jouir de l'égalité de chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, de sécurité sociale, de droits syndicaux et culturels et de libertés individuelles et collectives. Elle a été ratifiée par 18 pays.

Tableau 8
**Ratification des instruments juridiques internationaux
relatifs aux migrations internationales**

<i>Instrument</i>	<i>Année de l'entrée en vigueur</i>	<i>Pays ayant ratifié^a</i>	
		<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage^b</i>
Travailleurs migrants			
Convention de 1949 de l'OIT concernant les travailleurs migrants (révisée en 1949) (n° 97)	1952	43	22
Convention de 1975 de l'OIT sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants (dispositions complémentaires) (n° 143)	1978	18	9
Convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille	2003	33	17
Contrebande et traite			
Protocole additionnel de 2000 visant à prévenir, à réprimer et à punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants	2003	92	47
Protocole de 2000 contre la contrebande des migrants par voie de terre, air et mer	2004	81	42
Réfugiés			
Convention de 1951 relative au statut des réfugiés	1954	143	74
Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés	1967	143	74

^a Au 7 octobre 2005. Ce chiffre comprend des États qui ne sont pas membres de l'ONU ainsi que les Gouvernements des Îles Cook et Nioué.

^b Pourcentage des États Membres de l'ONU.

131. Le troisième grand instrument relatif aux travailleurs migrants est la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille¹¹, qui a été adoptée en 1990. Cette convention énumère les droits humains et les libertés fondamentales dont tous les travailleurs migrants et les membres de leur famille devraient jouir ainsi que les droits des travailleurs migrants en situation régulière. Elle est entrée en vigueur en 2003 et, à la date d'octobre 2005, elle avait été ratifiée par 33 États, dont aucun n'était un pays d'accueil majeur.

132. Comme il a été dit plus haut, il existe deux instruments des Nations Unies axés sur les migrations irrégulières : le Protocole visant à prévenir, à réprimer et à punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et le Protocole contre la contrebande des migrants par voie de terre, air et mer. Ces deux protocoles sont additionnels à la Convention des Nations Unies contre le crime transnational organisé. Ils ont été ratifiés par 92 et 81 États respectivement et sont entrés en

vigueur en 2003 et 2004. Le premier vise à prévenir et combattre la traite des personnes, à protéger ses victimes et à encourager la coopération entre les États parties au service de ces objectifs. Le second, qui est une arme efficace dans la lutte contre la contrebande d'êtres humains, réaffirme que la migration en tant que telle n'est pas un crime et que les migrants peuvent être des victimes qui ont besoin d'être protégées. Le fait que ces protocoles aient été si rapidement et si largement ratifiés prouve que la prévention des migrations irrégulières est un objectif majeur des États.

133. Enfin, deux accords internationaux sont consacrés à la protection des réfugiés. La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés définit le terme « réfugié » et garantit la protection légale des réfugiés. Elle institue également une défense d'expulsion et de refoulement des personnes jouissant du statut de réfugié. Le Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés étend l'application de la Convention de 1951 aux personnes devenues réfugiées après le 1^{er} janvier 1951. La Convention et le Protocole ont été l'une et l'autre ratifiés par environ les trois quarts des États Membres.

134. En 2005, l'Assemblée générale réunie à sa cinquante-huitième session a demandé la tenue d'un dialogue de haut niveau sur la question des migrations internationales et du développement en 2006. Par sa résolution 60/227, l'Assemblée a décidé que ce dialogue de haut niveau se tiendrait à New York les 14 et 15 septembre 2006. Les débats du Dialogue de haut niveau porteront sur les aspects pluridimensionnels des migrations internationales et du développement, afin de déterminer les moyens qui permettraient d'optimiser les bienfaits des migrations internationales pour le développement et de réduire au minimum leur impact négatif.

135. La Commission mondiale sur les migrations internationales est l'une des principales initiatives prises par des gouvernements à l'échelle mondiale pour encourager le dialogue, orienter l'action et améliorer la coopération internationale face aux défis lancés par les migrations internationales. Elle a été lancée avec le soutien d'un certain nombre de gouvernements pour formuler, à l'intention du Secrétaire général et des autres parties concernées, des recommandations sur les moyens de renforcer la gouvernance nationale, régionale et mondiale des migrations internationales. Composée de 19 experts siégeant à titre individuel, la Commission mondiale a publié son rapport et ses recommandations en octobre 2005 (Commission mondiale sur les migrations internationales, 2005). Ces recommandations, ainsi que les délibérations de la Commission de la population et du développement à sa trente-neuvième session, nourriront la réflexion des participants au Dialogue de haut niveau.

136. En somme, la coopération internationale sur les migrations internationales se renforce. Depuis 1990, le nombre des accords bilatéraux en la matière a considérablement augmenté. Bien que les processus régionaux d'intégration économique n'aient pas débouché sur des accords effectifs consacrant la liberté de circulation, ils continuent d'offrir une base sur laquelle asseoir une coopération future dans ce domaine. De plus, des processus consultatifs ont été lancés dans la plupart des régions du monde et se sont révélés un moyen efficace d'encourager le dialogue et la coopération. Au niveau mondial, des instruments importants concernant les migrations irrégulières ont été adoptés et largement ratifiés, et la Convention internationale de 1990 sur la protection des droits des travailleurs

migrants et des membres de leur famille est entrée en vigueur. Enfin, la communauté internationale se prépare pour le Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur les migrations internationales et le développement, tandis qu'à l'initiative d'un certain nombre de gouvernements, la Commission mondiale sur les migrations internationales a déjà formulé un ensemble de principes et de recommandations à examiner dans le cadre du Dialogue.

VII. Conclusions

137. **En 2005, le nombre des migrants internationaux a atteint les 191 millions, dont près de la moitié étaient des femmes. Les pays développés accueillent 60% des migrants internationaux (115 millions), parmi lesquels plus de femmes que d'hommes. Vingt-huit pays accueillent à eux seuls 75 % des migrants internationaux, les États-Unis étant le premier pays de destination.**

138. **En 2005, 75 millions de migrants internationaux vivaient dans des pays en développement : 51 millions en Asie, 17 millions en Afrique et 7 millions en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le nombre des migrants établis dans les pays en développement a augmenté d'à peine 3 millions depuis 1990. Depuis cette date, en effet, le nombre des retours a compensé celui des nouveaux départs. C'est ainsi qu'entre 1990 et 2004, 21 millions de réfugiés ont été rapatriés, dont la majorité dans des pays en développement.**

139. **Les migrations à destination des pays développés se sont maintenues à un niveau élevé pendant la période 1990-2005. L'augmentation du nombre des migrants internationaux a été la plus forte en Amérique du Nord (17 millions) et en Europe (15 millions). Si le regroupement familial représente une proportion importante de l'immigration dans ces deux régions, la proportion de la main d'œuvre non qualifiée et qualifiée n'en est pas moins en augmentation. En 2000, les pays de l'OCDE accueillaient 20 millions de migrants internationaux âgés de 25 ans ou plus ayant reçu une formation universitaire.**

140. **Le solde migratoire représente aujourd'hui les trois quarts de la croissance démographique des régions développées, à cause du faible taux de fécondité de ces derniers. Si les tendances actuelles se poursuivent, entre 2010 et 2030 il représentera l'intégralité de la croissance démographique de ces régions.**

141. **Bien que les migrations internationales puissent ralentir le vieillissement des populations et retarder une décroissance démographique, elles ne pourront pas en renverser le cours à moins d'augmenter fortement en volume. Il faudrait quadrupler le solde migratoire vers l'Europe, par exemple, pour maintenir à son effectif actuel la population en âge de travailler.**

142. **Pour les pays de destination, le solde économique net des migrations internationales est généralement positif. Bien que la présence de migrants internationaux puisse avoir un léger effet défavorable sur les salaires des nationaux ou augmenter le chômage là où les salaires sont rigides, ces effets sont minimes au niveau national. À moyen et à long terme, les migrations peuvent créer de l'emploi et accroître les recettes fiscales. Des études sur certaines populations en vieillissement rapide font apparaître que les migrants**

internationaux peuvent aider de façon substantielle à alléger le fardeau fiscal des générations futures.

143. En 2004, les envois de fonds des migrants effectués par des voies officielles se sont chiffrés à plus de 226 milliards de dollars des États-Unis, dont 160 milliards sont allés à des pays en développement. Ces envois sont importants pour les familles à faible revenu ou à revenu moyen qui les reçoivent et qui peuvent les réinvestir dans des activités rémunératrices. Ils peuvent aussi desserrer les contraintes de change et faciliter le crédit dans les pays d'origine. Les associations d'émigrants des pays bénéficiaires peuvent réunir des fonds pour financer des projets de développement dans les communautés d'origine et les gouvernements peuvent multiplier l'impact de ces projets en y investissant des fonds de contrepartie.

144. L'émigration de travailleurs qualifiés peut être préjudiciable pour le développement des pays d'origine, surtout quand il s'agit de petits pays en développement perdant une proportion élevée de leur population qualifiée. Toutefois, les travailleurs émigrés qualifiés qui conservent des liens avec leur pays d'origine peuvent stimuler les transferts de technologie et de capitaux vers ce pays. Les pays d'origine ont appris à encourager plus activement le retour de leurs citoyens établis à l'étranger et à maintenir des liens plus étroits avec les communautés expatriées afin de multiplier les effets positifs que les migrations peuvent avoir sur leur développement. Soixante-douze pays ont aujourd'hui des politiques de soutien au rapatriement de leurs citoyens, contre 59 en 1996.

145. Depuis 1996, le nombre des gouvernements souhaitant réduire les flux migratoires internationaux a diminué d'environ la moitié. De surcroît, les gouvernements de nombreux pays d'accueil ont pris des mesures pour faciliter l'admission sur leur territoire de travailleurs qualifiés et, le cas échéant, de travailleurs temporaires peu qualifiés. Trente pays mettent aujourd'hui en œuvre une politique de recrutement de travailleurs hautement qualifiés.

146. En 2005, 75 pays mettaient en œuvre des programmes d'intégration des étrangers, contre 52 en 1996. Plus des trois quarts des pays développés, mais moins d'un quart des pays en développement, mettent en œuvre des politiques d'intégration.

147. De plus en plus, les gouvernements des pays de destination se sont dotés de programmes de recrutement de travailleurs temporaires pour faire face à leurs pénuries de main d'œuvre. Ils ont conclu pour cela des accords bilatéraux en grand nombre. D'autres accords bilatéraux ont été conclus pour lutter contre les migrations irrégulières, faciliter le retour des migrants en situation irrégulière et faciliter les envois de fonds.

148. À l'exception de l'Union européenne, les processus régionaux d'intégration économique n'ont pas encore débouché sur la liberté de circulation des travailleurs. Étant donné cependant le besoin croissant de dialogue sur les migrations internationales, plusieurs processus consultatifs régionaux ont été mis en place, qui facilitent une appréhension commune des problèmes et facilitent la coopération.

149. Depuis 1990, 41 pays ont ratifié les instruments internationaux relatifs aux réfugiés. La Convention internationale sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille est entrée en vigueur

en 2003. Le Protocole contre la contrebande des migrants par voie de terre, air et mer a été adopté par l'Assemblée générale en 2000 et est entré en vigueur en 2004.

150. Au niveau mondial, plusieurs initiatives ont été lancées pour relever les défis posés par les migrations internationales. La Commission mondiale sur les migrations internationales, qui a publié son rapport et ses recommandations en 2005, est l'une de ces initiatives. À l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale a décidé de tenir en septembre 2006 un Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Les débats de la Commission de la population et du développement apporteront une contribution de fond à ce dialogue et stimuleront la coopération internationale face aux questions suscitées par les migrations internationales.

Notes

¹ À des fins d'estimation, les effets de cet événement ont été ant-datés (1990).

² Pour un résumé des études empiriques, voir Friedberg et Hunt (1995), Brücker (2002) et l'Organisation internationale du Travail (2004).

³ Les envois de fonds, selon les données communiquées par la Banque mondiale, concernent trois types de transactions : les envois de fonds des travailleurs, la rémunération des employés et les transferts des émigrés. Les statistiques de la balance des paiements du Fonds monétaire international (FMI) constituent la principale source de ces données. Pour les pays qui ne communiquent pas ces données au FMI, la Banque mondiale fait des estimations fondées soit sur les données fournies par les banques centrales soit sur les informations communiquées par les services responsables des pays à la Banque mondiale (Banque mondiale, 2006).

⁴ Pour un résumé des constatations relatives à l'incidence des envois de fonds sur les disparités entre les milieux urbain et rural, voir Jones (1998). Pour des constatations relatives à leur incidence sur les inégalités entre les ménages, voir Taylor (1999), Lucas (2005) et la Banque mondiale (2006).

⁵ Les données utilisées dans ces deux études ne comportent pas d'informations sur les citoyens des pays de l'OCDE qui se sont expatriés dans des pays non membres de l'OCDE. Le nombre de ces expatriés est sans doute faible par rapport au nombre d'émigrés très instruits installés dans les pays de l'OCDE, mais il faut tout de même interpréter avec précaution les résultats.

⁶ Le nombre des associations étrangères, qui sont souvent indispensables au transfert de savoirs et de capitaux, s'est accru rapidement au cours des dernières années. Ainsi, il y a plus de 10 000 associations professionnelles chinoises à l'étranger. Elles ont vocation notamment à organiser les voyages en Chine de professionnels qui viennent assurer des services de conseil de courte durée (Wescott, 2005).

⁷ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 189, n° 2545.

⁸ *Ibid.*, vol. 606, n° 8791.

⁹ Résolution 55/25 de l'Assemblée générale, annexe III.

¹⁰ *Ibid.*, annexe II.

¹¹ Résolution 45/158 de l'Assemblée générale, annexe.

Références

Andersson, Gunnar (2004), Childbearing after migration: Fertility patterns of foreign-born women in Sweden, *International Migration Review*, vol. 38, n° 2, p. 747 à 775.

Beine, Michel, Frédéric Docquier et Hillel Rapoport (2003), Brain drain and Least Developed Countries' growth: Winners and Losers, IZA Discussion Paper, n° 819 (July). Bonn, Germany: Institute zur Zukunft der Arbeit (IZA).

Boeri, Tito, et Herbert Brücker (2000), The Impact of Eastern Enlargement on Employment and Labour Markets in the EU Member States: Final Report, Berlin et Milan, European Integration Consortium, voir résumé en français à l'adresse <http://europa.eu.int/com/dgs/employment_social/enlargement_fr.pdf> (consulté le 20 août 2005).

Borjas, George (2003), The labour demand curve is downward sloping: re-examining the impact of immigration on the labor market, *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 118, n° 4 (novembre), p. 1335 à 1374.

Brücker, Herbert (2002), Can international migration solve the problems of European labour markets? in *Economic Survey of Europe, 2002*, n° 2, chap. V, numéro de vente : E.02.II.E.8, Commission économique pour l'Europe, Genève.

Carter, Marion (2000), Fertility of Mexican immigrant women in the United States: A closer look, *Social Science Quarterly*, vol. 81, n° 4, p. 1073 à 1086.

Council of the European Union (2005), Directive 2005/36/EC of the European Parliament and of the Council of 7 September 2005 on the recognition of professional qualifications, *Official Journal of the European Union*, vol. 48, (30 septembre), p. 22. Consultable à l'adresse <<http://europa.eu.int/eur-lex/lex/JOhtml.do?uri=OJ:L:2005:255:SOM:EN:HTML>> (consulté le 6 février 2006).

Deutsche AIDS-Hilfe (2002), Travel and residence regulations for people with HIV and AIDS: Quick Reference. Consultable à l'adresse <<http://www.aidshilfe.de>> (consulté le 14 juillet 2005).

Docquier, Frédéric, et Abdeslam Marfouk (2006), International migration by education attainment, in *International Migration, Remittances and the Brain Drain*, s.l.d. Caglar Ozden et Maurice Schiff, New York: World Bank et Palgrave Macmillan.

La situation sociale dans l'Union européenne en 2004, consulter à l'adresse suivante : <www.eu.int/comm/employment_social/news/2004/oct/socsit_2004_fr.pdf> (adresse visitée le 27 février 2006).

Friedberg, Rachel M., et Jennifer Hunt (1995), The impact of immigrants on host country wages, employment and growth, *Journal of Economic Perspectives*, vol. 9, n° 2 (printemps), p. 23 à 44.

Ghosh, Bimal (2000), Return migration: reshaping policy approaches, in *Return Migration: Journey of Hope or Despair?* Organisation internationale pour les migrations, Genève.

Girgis, M. (2002), Would nationals and Asians replace Arab workers in the Gulf Cooperation Countries?, analyse préparée pour le quatrième Forum méditerranéen pour le développement, Amman, octobre 2002.

Global Commission on International Migration (Commission mondiale sur les migrations internationales) (2005), *Les migrations dans un monde interconnecté : nouvelles perspectives d'action : Report of the Global Commission on International Migration*, Commission mondiale sur les migrations internationales, Genève.

Gott, Ceri, et Karl Johnston (2002). *The Migrant Population in the UK: Fiscal Effects*, RDS Occasional Paper, n° 77, consultable à l'adresse <<http://www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs/occ77migrant.pdf>> (consulté le 18 août 2005), Home Office Research, Development and Statistics Directorate, Londres.

Hille, Hubertus, et Thomas Straubhaar (2001), The impact of EU enlargement and economic integration: results of recent studies, in *Migration Policies and EU Enlargement: The Case of Central and Eastern Europe*, Organisation pour la coopération et le développement économiques, Paris.

Iguchi, G. (2004), Will there be an "East Asia way" of regional economic integration from the standpoint of migration policy? Voir ci-joint Rapport présenté au dixième Atelier sur les migrations internationales et les marchés du travail en Asie, organisé par l'Institut japonais du travail et de la formation, Tokyo, 5 et 6 février 2004.

Organisation internationale du Travail (2004), *Une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée*, rapport VI, Conférence internationale du Travail, quatre-vingt-douzième session, 2004, Bureau international du Travail, Genève.

Organisation internationale pour les migrations (2003), Illustration of multilateral, regional and bilateral cooperative arrangements in the management of migration, in *Migration and International Legal Norms*, sous la direction de T. Alexander Aleinikoff et Vincent Chetail, La Haye, T.M.C. Asser Press, p. 305 à 333.

_____ (2005), *World Migration 2005: Costs and Benefits of International Migration*, Genève.

Jones, Richard C. (1998), Remittances and inequality: a question of migration stage and geographical scale, *Economic Geography*, vol. 74, n° 1, p. 8 à 25.

Lucas, Robert E.B. (2005), *International Migration and Economic Development: Lessons from Low-Income Countries*, Northampton, Massachusetts: Edward Edgar Publishing.

Mármora, Lelio (2003), Mutually agreed migration policies in Latin America. In *World Migration, 2003*, Bureau international du Travail, Genève.

McKay, Laura, Sally Macintyre et Anne Ellaway (2003), Migration and health: a review of the international literature, Medical Research Council Social and Public Health Sciences Unit, Occasional Paper, n° 12, University of Glasgow, Glasgow, Royaume-Uni, consultable à <www.who.int/hia/evidence/whohia088/en/> (consulté le 28 juin 2005).

Organisation de coopération et de développement économiques (2004), *Migration et emploi : Les accords bilatéraux à la croisée des chemins*, OCDE, Paris.

Papademetriou, Demetrios (2005). The Global Struggle with Illegal Migration: No End in Sight, Migration Policy Institute, Washington, D.C., consultable à <www.migrationinformation.org/Feature/print.cfm?ID=336> (consulté le 10 décembre 2005).

Passel, Jeffrey S. (2002), New estimates of the undocumented population in the United States, ronéo, in Migration Information Source, n° 19, 22 mai, consultable à <www.migrationinformation.org> (consulté le 12 janvier 2006).

_____ (2005), Estimates of the size and characteristics of the undocumented population, Washington, D.C., Pew Hispanic Center.

Schiff, Maurice (2006), Brain gain: claims about the size and impact of welfare and growth are greatly exaggerated, in *International Migration, Remittances and the Brain Drain*, s.l.d. Caglar Ozden and Maurice Schiff, World Bank et Palgrave Macmillan, New York.

Smith, James P., et Barry Edmondson, s.l.d. eds. (1997), *The New Americans: Economic, Demographic and Fiscal Effects of Immigration*, Panel on the Demographic and Economic Impacts of Immigration, National Research Council, National Academies Press, Washington, D.C.

SOPEMI (Système d'observation permanent des migrations) (édition annuelle), *Tendances des migrations internationales : rapport annuel*, Organisation pour la coopération et le développement économiques, Paris.

Taylor, Edward J. (1999), The new economics of labour migration and the role of remittances in the migration process, *International Migration*, vol. 37, n° 1 (numéro spécial : Migrations et Développement), p. 63 à 88.

Organisation des Nations Unies (1995), *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994*, chap. 1, résolution 1, annexe, numéro de vente : F.95.XIII.18.

_____ (2003), *World Population Monitoring, 2003: Population, Education and Development*, numéro de vente : E.03.XIII.12, Rapport concis sur le suivi de la situation mondiale en matière de population, 2003 : population, éducation et développement, E/CN.9/2003/2.

_____ (2004). *Situation économique et sociale dans le monde, 2004*, numéro de vente : F.04.II.C.3.

_____ (2006), *World Population Policies, 2005*, numéro de vente : E.06.XIII.5.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2005), 2004 Global Refugee Trends, consultable à <www.unhcr.ch/statistics> (consulté le 13 septembre 2005).

United States Immigration and Naturalization Service (2002), *2000 Statistical Yearbook of the Immigration and Naturalization Service*, Washington, D.C.: U.S. Government Printing Office.

Walmsley, Terrie L., et L. Alan Winters (2003), Relaxing the restrictions on the temporary movements of natural persons: a simulation analysis, CEPR Discussion Paper, n° 3719, Centre for Economic Policy Research, Londres, janvier 2003.

Wescott, Clay (2005), Promoting knowledge exchange through diasporas, étude rédigée pour l'atelier du Groupe des Vingt sur les défis démographiques et les migrations, Sydney (Australie), 27 et 28 août 2005.

Banque mondiale (1997), *Indicateurs mondiaux de développement, 1997*, Washington, D.C.

_____ (2006), *Perspectives économiques mondiales, 2006 : Implications économiques des envois de fonds et de la conjoncture*, Banque mondiale, Washington.
